
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT TROISIÈME ANNÉE
N° 6308
LUNDI 18 MARS 2019

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Dons..
..... **Page 706**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature à des fonctionnaires territoriaux
..... **Pages 706 à 707**

- Arrêté rapporté de la délégation de signature à M. Verot Bertrand .
..... **Page 707**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 708**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 715**

Délégation Générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 772**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique **Page 774**

- Direction de la commande publique - Avis **Page 774**

- Comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon
- Avis **Page 774**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Pages 774 à 782**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Don de M. Bernard Langlois et de son épouse Mme Françoise Khantine-Langlois (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique de la Ville de Lyon, par Bernard Langlois et de son épouse Françoise Khantine-Langlois ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Bernard Langlois et de son épouse Françoise Khantine-Langlois ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux finances et à la commande publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Bernard Langlois et de son épouse Françoise Khantine-Langlois propriétaires d'un ensemble de pièces et documents : lot de journaux des années 1945-1946 et 1968, scène de bataille, lithographie de V. Lassus (1818), vue d'optique représentant la cascade de Saint-Cloud et une importante et rare collection d'éphémères (étiquettes de boîtes d'allumettes soviétiques) réunie dans les années cinquante, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 800 € (huit cents euros).

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 28 février 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Don de M. Alain Gougenheim (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique de la Ville de Lyon, par M. Alain Gougenheim ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Alain Gougenheim, propriétaire d'un ensemble d'archives d'imprimerie datés de 1872 à 2001, faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux finances et à la commande publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'Alain Gougenheim propriétaire d'un ensemble d'archives d'imprimerie.

Grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 3500 € (trois mille cinq cents euros).

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 28 février 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Délégation de signature à un fonctionnaire territorial – M. Weill Bertrand (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2511-27 du code général des collectivités territoriales : « le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux » ;

Vu l'article L 2511-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Arrête :

Article Premier. - M. Bertrand Weill, Directeur général des services à la mairie du 6^{ème} arrondissement, est délégué :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- pour délivrer et signer les certificats de vie maritale,
- pour parapher les registres,
- pour délivrer et signer les certificats de vie,
- pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs,
- pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence,
- pour l'établissement des certificats d'inscription et de non inscription sur les listes électorales.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 1^{er} février 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Délégation de signature à un fonctionnaire Territorial - Mme Lefort Malgorzata (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêté n° 2018/775 est rapporté ;

Arrête:

Article Premier. - Mme Malgorzata Lefort, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la mairie du 3^{ème} arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 11 février 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Arrêté rapporté de la délégation de signature à M. Verot Bertrand (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2511-27 : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux » ;

Vu l'article L 2511-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n°52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Arrête :

Article Premier. - Considérant la cessation de fonction, à la mairie du 6^{ème} arrondissement, de l'agent dont le nom suit : M. Bertrand Verot, Directeur général des services.

Art. 2.- Est rapporté l'arrêté n° 2018/685 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages,
 - la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
 - la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
 - la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes ;
- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature ;
 Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale ;
 Pour parapher les registres ;
 Pour délivrer et signer les certificats de vie ;
 Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs ;
 Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence.

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 1er février 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35515	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Claude Veyron Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP07316 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé - est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35459	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Place Tolozan Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2009RP07517 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35460	Interdiction d'arrêt Place Tolozan Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits Place Tolozan(1), sur un emplacement de 14 mètres et sur 10 mètres de largeur. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35461	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Place Meissonier Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2018RP34847 du 24/07/2018, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35462	Interdiction d'arrêt Place Meissonier Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits Place Meissonier(1), chaussée Sud, côté Sud, à l'Ouest de la rue Paul Chenavard(1) sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35488	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur la Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25834 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	date de parution au BMO
2019RP35489	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur la Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25835 du 29/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35490	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur la Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25838 du 29/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35491	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur la Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25839 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35492	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur la Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25840 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35493	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur la Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25841 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35494	Réglementation d'arrêt 85 Grande rue de la Croix-Rousse sur le Côté Ouest Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 au droit du n°85 Grande rue de la Croix-Rousse(4) sur le Côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35495	Réglementation d'arrêt 75 Grande rue de la Croix-Rousse sur le Côté Ouest Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 au droit du n°75 Grande rue de la Croix-Rousse(4) sur le Côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35496	Réglementation d'arrêt du 49 au 51 Grande rue de la Croix-Rousse sur le Côté Ouest Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 aux droits des n°49 et 51 Grande rue de la Croix-Rousse(4) sur le Côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35497	Réglementation d'arrêt 35 Grande rue de la Croix-Rousse sur le Côté Ouest Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 au droit du n°35 Grande rue de la Croix-Rousse(4) sur le Côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35498	Réglementation d'arrêt face au 21 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 face au n°21 Grande rue de la Croix-Rousse(4) sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35499	Réglementation d'arrêt du 8 au 10 Grande rue de la Croix-Rousse sur le Côté Est Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 du n°8 au n°10 Grande rue de la Croix-Rousse(4) sur le Côté Est sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 min sera considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35506	Abrogation - Interdiction de stationnement sur rue Pauline Kergomard Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2014RP29685 du 25/03/2014, portant sur la mesure - Interdiction de stationnement - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35507	Stationnement réservé aux PMR rue Pauline Kergomard Lyon 7 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 6 mètres rue Pauline Kergomard(7), côté Ouest, à un point situé à 40 mètres au Nord de l'intersection avec la rue du Béguin(7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35508	Stationnement réservé aux cycles rue Pauline Kergomard Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres rue Pauline Kergomard(7), côté Ouest, à un point situé à 60 mètres au Nord de l'intersection avec la rue du Béguin(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35509	Stationnement réservé aux cycles rue Pauline Kergomard Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres rue Pauline Kergomard(7), côté Ouest, à un point situé à 10 mètres au Sud de l'intersection avec la Grande rue de la Guillotière(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35510	Interdiction d'arrêt rue Pauline Kergomard Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Pauline Kergomard(7), côté Ouest, sur un emplacement de 10 mètres, à un point situé à 70 mètres au Nord de l'intersection avec la rue du Béguin(7). Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35517	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Pré Gaudry Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP07426 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35547	Abrogation - Stationnement réservé sur avenue Jean Jaurès Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP03582 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35350	Interdiction d'arrêt au droit du n°53 rue de l'Université Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du n°53 rue de l'Université(7), chaussée Nord, côté Nord sur un emplacement de 20 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35516	Stationnement réservé aux cycles rue Pierre Sépard Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Pierre Sépard(7), chaussée Sud, côté Sud, à un point situé à 15 mètres à l'Est de l'intersection avec la rue de Gerland(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35353	Interdiction d'arrêt rue Chevreul Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Chevreul(7), sur trottoir côté Sud, à un point situé à 10 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue Camille Roy(7) sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35352	Interdiction d'arrêt rue Garibaldi Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Garibaldi(7), chaussée Ouest sur trottoir côté Ouest, à un point situé à 15 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Domer(7) sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35355	Interdiction d'arrêt en face du n° 219 avenue Jean Jaurès Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits en face du n° 219 avenue Jean Jaurès(7), chaussée Ouest, côté Ouest, sur un emplacement de 20 mètres sur trottoir et sur un emplacement de 15 mètres sur la bande de stationnement. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35373	Interdiction d'arrêt rue Professeur Jean Bernard Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Professeur Jean Bernard(7), chaussée Nord, côté Nord, à 25 mètres à l'Est de l'intersection avec le Boulevard Chambaud de la Bruyère(7), sur un emplacement de 10 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35354	Interdiction d'arrêt en face du n°40 avenue Leclerc Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits en face du n°40 avenue Leclerc(7), chaussée Ouest, côté Ouest, sur le trottoir sur un emplacement de 15 mètres ainsi que sur la chaussée non circulée sur un emplacement de 10 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35463	Interdiction d'arrêt rue Challemel Lacour Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Challemel Lacour(7), chaussée Sud, côté Sud, à un point situé à 90 mètres à l'Est de l'intersection avec le Boulevard du Parc d'Artillerie(7), sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35464	Interdiction d'arrêt rue Simone de Beauvoir Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Simone de Beauvoir(7), chaussée Est, côté Est, à un point situé à 5 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Clément Marot(7), sur un emplacement de 20 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35465	Interdiction d'arrêt au droit du 214 Grande rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du 214 Grande rue de la Guillotière(7), chaussée Sud, côté Sud, sur un emplacement de 25 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35466	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Bancel Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP04546 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35467	Interdiction d'arrêt rue Bancel Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Bancel(7), chaussée Est, côté Est, à un point situé à 5 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Chevreul(7), sur un emplacement de 20 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35468	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Quai Claude Bernard Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09074 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35469	Interdiction d'arrêt face au 16 Quai Claude Bernard Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits face au 16 Quai Claude Bernard, côté Ouest, sur le trottoir sur un emplacement de 25 mètres ainsi que sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35470	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur cours Gambetta Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP12237 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35471	Interdiction d'arrêt rue Rachais Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Rachais(7), à un point situé à 10 mètres de l'intersection avec le cours Gambetta(7) sur deux rangées de 20 mètres de part et d'autre de la chaussée. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35472	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue de la Thibaudière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP01482 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35473	Interdiction d'arrêt angle avenue Jean Jaurès et rue de la Thibaudière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du n°45 avenue Jean Jaurès(7), chaussée Est, côté Est sur un emplacement de 20 mètres et rue de la Thibaudière(7), chaussée Sud, côté Sud à 10 mètres à l'Est de l'intersection avec l'Avenue Jean Jaurès(7) sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35474	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Place Gabriel Péri Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP02410 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35475	Interdiction d'arrêt Place Gabriel Péri Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits de 08 h 00 à 18 h 00 Place Gabriel Péri(7), chaussée Est, côté Est, au Sud du n°4 Place Gabriel Péri(7), sur un emplacement de 2,5 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de la Poste. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35476	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Place Gabriel Péri Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09052 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt - est abrogé.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35477	Interdiction d'arrêt Place Gabriel Péri Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits Place Gabriel Péri(7), chaussée Est, côté Est, au Nord du n°4 Place Gabriel Péri(7) sur un emplacement de 15 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417 10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35430	Stationnement réservé aux cycles rue des Trois Rois Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue des Trois Rois(7), côté Sud, à un point situé à 10 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la Grande rue de la Guillotière(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35433	Stationnement réservé aux cycles au droit du n°58 cours Gambetta Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres au droit du n°58 cours Gambetta(7), chaussée Sud, côté Sud. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35435	Stationnement réservé aux cycles rue Lortet Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Lortet(7), chaussée Nord, côté Nord, à un point situé à 10 mètres à l'Est de l'intersection avec la rue des Bons Enfants(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP35436	Stationnement réservé aux cycles rue Saint Jérôme Lyon 7 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Saint Jérôme(7), côté Ouest, à un point situé à 5 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Père Chevrier(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/03/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3073	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès et le passage à contresens de la circulation d'un véhicule lourd	la circulation des véhicules sera interrompue pour permettre le passage à contresens d'un véhicule lourd	Montée Saint Barthélémy	entre la place Saint Paul et le n° 40	A partir du mardi 5 mars 2019, 17h, jusqu'au mercredi 6 mars 2019, 19h
			l'accès d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3074	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Tramassac	sur 20 m en face du n° 3	A partir du mercredi 6 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3075	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 15 m en face du n° 11	A partir du mercredi 6 mars 2019, 7h, jusqu'au jeudi 7 mars 2019, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3076	Entreprise les Jardins de Gally Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'entretien d'un mur végétal avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Félizat	trottoir Est entre le n° 11 et le n° 13 côté impair entre le n° 11 et le n° 13	Les jeudi 7 mars 2019 et vendredi 8 mars 2019
3077	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	entre le cours Lafayette et l'emprise de chantier partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud de la rue Germain	Le jeudi 7 mars 2019, de 7h à 18h
3078	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	entre la rue Boileau et la rue Duguesclin trottoir pair (Sud) entre la rue Boileau et le n° 29 entre la rue Boileau et la rue Duguesclin des deux côtés, entre le n° 29 et le 31 bis	Le vendredi 8 mars 2019, de 8h à 18h Le vendredi 8 mars 2019
3079	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et l'arrêt des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	au droit des n° 20 et n° 22, lors des phases de présence et d'arrêt des véhicules de l'entreprise, sauf du samedi 19h00 au lundi 07h00 pour accéder aux n° 20 et n° 22, sauf du samedi 19h00 au lundi 07h00	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019, de 7h à 19h
3080	Entreprise Ecec Concept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 5 m au Nord du cours Lafayette	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
3081	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jean Rue de la Bombarde	entre la place Neuve de Saint-Jean et la rue de la Bombarde entre la rue Saint-Jean et la rue Tramassac des 2 côtés de la chaussée entre la rue Saint-Jean et la rue Tramassac	A partir du mercredi 6 mars 2019, 7h, jusqu'au samedi 9 mars 2019, 17h
3082	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 1 m, au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3083	Entreprise Brosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Avenue du Point du Jour	sur le parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot	A partir du mercredi 6 mars 2019 jusqu'au jeudi 28 mars 2019
					sur la place PMR, côté Est, du parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les 10 premiers emplacements situés côté Sud du parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une place PMR provisoire	
3084	Entreprise Guiraud SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté pair, sur 5 m au droit du n° 12	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
3085	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	entre la place Maréchal Lyautey et l'emprise de chantier	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		trottoir pair (Sud) entre le n° 2 et l'avenue Maréchal Foch	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019
3086	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Marseille	sur 20 m au droit du n° 67	A partir du vendredi 15 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 67	
3087	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécom Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du carrefour avec la rue du Platre	Le jeudi 7 mars 2019, de 1h à 4h30
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue Président Edouard Herriot et la rue de la République	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Platre	entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Paul Chenavard	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3088	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Raspail	côté pair, sur 9 m au droit du n° 6	A partir du vendredi 15 mars 2019 jusqu'au dimanche 14 avril 2019
3089	Entreprise AG Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix-Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au samedi 9 mars 2019
3090	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Rhin et Danube	trottoir Sud, entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	A partir du vendredi 15 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/ Est, entre la rue des Mariniers et le quai du Commerce	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai du Commerce	côté Ouest, sur 100 m au Sud de la rue Rhin et Danube	
				Rue Rhin et Danube	des deux côtés de la chaussée, entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	
3091	Entreprise SPL Lyon Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	des animations seront autorisées	Rue Emile Duployé	au carrefour avec la quai Perrache	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Perrache	entre la rue Nivière Chol et la rue Emile Duployé	
			la circulation sera autorisée	Rue Nivière Chol	sens Ouest / Est	
			la mise en place d'un carrefour à feux provisoire sera autorisée		au carrefour avec le quai Perrache	
3092	Entreprise SARL Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	côté pair, sur 9 m au droit du n° 23	A partir du samedi 16 mars 2019 jusqu'au lundi 15 avril 2019
3093	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Nivière Chol	côté Nord, entre le quai Perrache et la rue Vuillerme	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
3094	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Bloch	entre le n° 13 et la rue Elie Rochette	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le couloir de bus sera interdit			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3094	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3095	Entreprise Jaymot Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une livraison de béton à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Salomon Reinach	sur 35 m au droit du n° 56	Le vendredi 8 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au droit du n° 56	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3096	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecombe	entre la rue Germain et le n° 75	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Germain et le n° 75	
3097	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en sécurité d'une façade	le stationnement des deux roues sera interdit sur l'aire de stationnement	Avenue Jean Jaurès	côté impair, au droit du n° 5	Le lundi 11 mars 2019
3098	Entreprise Chanel SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	côté impair, entre le n° 11 et n° 13	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3099	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue de l'Université
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
3100	Métropole de Lyon - Service de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des 2 roues sera interdit gênant	Rue de Sévigné	côté pair, entre le n° 10 et n° 12	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3101	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 15 m, en face du n° 5	Le vendredi 8 mars 2019, de 7h30 à 17h30
3102	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Castries	sur 5 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019
3103	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 26 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3104	Entreprise LM3D	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un compresseur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
3105	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'V	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Meissonier	au droit du n° 3	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3106	Entreprise TP Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Ruche	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
3107	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 56	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 16h
				Rue Grolée	au droit du n° 4	
				Place des Cordeliers	au droit de l'église Saint Bonaventure	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 22h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	entre le n° 2 et le n° 8	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m, au droit du n° 56	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3108	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un bac à graisse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté pair, sur 15 m au droit du n° 154	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 8h à 18h
3109	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 33 et la rue Franklin	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 7h à 11h
3110	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 10 m, au droit du n° 35	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019
3111	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un mât d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3112	Entreprise Creb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 35 m, au droit du n° 41	A partir du mardi 5 mars 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
				Rue de la Part-Dieu	sur 35 m, au droit du n° 20	
3113	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 10 m au droit du n° 83, sur emplacements de desserte	Le lundi 11 mars 2019
3114	Entreprise Hydrogéotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre des travaux de création de la ligne de métro E	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Macchabées	sur le trottoir situé en face des n° 76 à 82, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 5 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé en face des n° 76 à 82	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 76 à 82	
3115	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Tchécoslovaques	sur 80 m au droit du n° 112	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au jeudi 21 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 80 m au droit du n° 112	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au jeudi 21 mars 2019
3116	Entreprise CMR	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Veyron	côté pair, sur 15 m au droit du n°26/28	Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019
3117	Etablissement la Mouss' Tâche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	au droit du n° 19, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3118	Etablissement Naturrhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 16, sur une longueur de 5,60 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3119	Police Municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la pose de la première pierre du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Riboud	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Bellecombe	entre la rue Riboud et la rue d'Aubigny	Le lundi 11 mars 2019, de 11h à 11h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Riboud et la rue d'Aubigny	Le lundi 11 mars 2019, de 7h à 12h
3120	Etablissement New Tree	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 6, sur une longueur de 6,90 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3121	Etablissement O Quai Wine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3122	Etablissement Pain des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3123	Etablissement Pizzeria Avarello	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 13, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3124	Etablissement Napoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 45, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3125	Etablissement Platy Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 32 sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3126	Etablissement Pog Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 6,60 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3127	Etablissement Quai des Oliviers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	au droit du n° 29, sur une longueur de 5,30 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3128	Etablissement Raconte-moi la terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 14, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3129	Etablissement la Tablature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	au droit du n° 12, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3130	Etablissement l'Abstème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Chevreul et le n° 111, sur une longueur de 5,40 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3131	Etablissement l'Amour de nuit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 80, sur une longueur de 5,30 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3132	Etablissement l'Anti-Sèche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	sur 6 m à l'Est du n° 17	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3133	Etablissement le Bar à Ka	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 4 m au droit du n° 89	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3134	Etablissement le Baryum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 16, sur une longueur de 5,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3135	Etablissement le Bistroquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, entre la rue Saint Michel et le n° 27, sur une longueur de 8,70 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3136	Etablissement le Bistrot du Jour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	au droit du n° 26, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3137	Etablissement le Bouche B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté pair, sur 6,70 m au droit du n° 116	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3138	Etablissement le Bouillon Paradis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, entre la rue d'Anvers et au droit du n° 58, sur 4,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3139	Etablissement le Bouillon Paradis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	côté pair, sur 9 m au droit du n° 54	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3140	Etablissement Café 76	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	à l'Ouest du n° 76, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3141	Etablissement la Cevichela	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	côté pair, sur 8 m au droit du n° 18	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3142	Etablissement le Chevreul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair, sur 10 m au Sud de la rue Saint Jérôme	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3143	Etablissement Comptoir 113	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 12 m face au n° 284 (après le stationnement réservé aux 2 roues)	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3144	Etablissement le Comptoir de Béline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	au droit du n° 34, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3145	Etablissement le Déjeuner sur herbe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 5,50 m au droit du n° 71	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3146	Etablissement le Jaboulay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	au droit du n° 82, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3147	Etablissement le Jean Macé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 5 m au droit du n° 50	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3148	Etablissement Rem'S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	au droit du n° 21, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3149	Etablissement Restaurant Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 3, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3150	Etablissement St Paul Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 39, sur une longueur de 2,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3151	Etablissement Sampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3152	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue des Lilas		Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019, de 9h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3152	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Lilas	des deux côtés de la chaussée	Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019, de 9h à 12h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" mis en place par la Métropole de Lyon - Direction de l'eau		au débouché sur la rue des Alouettes	
3153	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue du Vercors et la rue de Surville	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au samedi 23 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3154	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande rue de la Guillotière	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Créqui	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Créqui	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3155	Entreprise Bailly Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3156	Entreprise DCT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoinette	sur 15 m, en face du n° 2	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m en face du n° 2	
3157	Entreprise Ranchoux et Ranc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté impair, sur 13 m au droit du n° 305	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019
3158	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte Hélène	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 11	Le mercredi 13 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue d'Auvergne et la rue François de Salles	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, en face des n° 9 à 11	Le mercredi 13 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3159	Entreprise MTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la piste cyclable sera interrompue	Rue de la Claire	entre le n° 1 et n° 7	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019, de 7h à 17h
			le véhicule de l'entreprise MTP sera autorisé à stationner sur le trottoir		trottoir Sud, au droit du n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3160	Entreprise DCT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté impair, sur 10 m au droit du n° 41	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 17h
3161	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	Le jeudi 14 mars 2019, de 8h à 13h
3162	Entreprise Mielly Transport	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, entre le n° 219 et la rue Vaudrey	Le jeudi 14 mars 2019, de 7h30 à 16h30
3163	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement le démontage d'échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus un autre couloir de bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.	Avenue Lacassagne	sur 15 m, au droit du n° 37	Le jeudi 14 mars 2019, de 9h à 16h
3164	Entreprise ANMP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de radiographie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 15 m au droit du n° 230	Le jeudi 14 mars 2019, de 7h30 à 13h
3165	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docteurs Cordier	au droit du n° 48 côté pair, sur 25 m au droit du n° 48	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019, de 8h à 17h A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
3166	Entreprise SI2P SE	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 15 m, en face du n° 14 (côté autoroute)	Le jeudi 14 mars 2019, de 7h30 à 18h
3167	Entreprise MTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
3168	Entreprise G2M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 10 m, au droit du c38	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019
3169	Madame Sylvie Stéfani	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Mathieu	côté impair, sur 15 m au droit du n° 29	Le lundi 11 mars 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3170	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sens Ouest/Est, sur le carrefour avec les rues Henri Barbusse et la rue Challemel Lacour côté Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3171	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la piste cyclable sera interrompue la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	sens Nord/Sud, entre l'avenue Berthelot et la rue Etienne Rognon côté pair, entre l'avenue Berthelot et la rue Etienne Rognon	A partir du mercredi 6 mars 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019
3172	Entreprise Korloff	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	Le mardi 12 mars 2019, de 7h à 19h
3173	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	Le jeudi 14 mars 2019, de 8h à 17h
3174	Entreprise Promia SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant un cheminement piétons de 1,40 m sera balisé et sécurisé sur les emplacements de stationnement	Route de Vienne	trottoir Ouest, au droit du n° 150 côté pair, entre le n° 150 et la rue Général Gouraud côté Ouest, au droit du n° 150	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 26 mars 2019
3175	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant un cheminement piétons balisé et sécurisé sera mis en place sur la chaussée	Rue de Gerland	sens Nord/Sud, sur 60 m au Sud de la rue E.Jayet côté Ouest, sur 60 m au Sud de la rue E.Jayet sens Nord/Sud, sur 60 m au Sud de la rue E.Jayet	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 11 mars 2020
3176	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Robert	entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019, de 7h à 17h A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3176	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Robert	entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
3177	Entreprise SBCM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 40	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au mardi 19 mars 2019, de 7h à 19h
3178	Entreprise Pollet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le mardi 12 mars 2019
3179	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Voltaire	sur 20 m, au droit du n° 57	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au jeudi 28 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Verlet Hanus et la rue Paul Bert	Les jeudi 14 mars 2019 et lundi 18 mars 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 57	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au jeudi 28 mars 2019
3180	Entreprise EGM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord, entre le cours Charlemagne et le pont SNCF	Le jeudi 14 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
3181	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 70	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
3182	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par un homme trafic afin de maintenir un cheminement piétons sécurisé	Avenue Félix Faure	trottoir Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue Général Mouton Duvernet	Le lundi 11 mars 2019, de 7h à 18h
			la circulation des piétons sera interdite		côté Sud, sur 10 m à l'Ouest de la rue Général Mouton Duvernet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3183	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ Éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Jules Courmont	sens Nord/ Sud, au droit de la façade du Grand Hôtel Dieu	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 15h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3184	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Marie	côté impair, entre le n°37 et le n° 39	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
				Rue de la Balme	côté pair, entre la rue Louis et le Chemin du Vinatier	
				Rue Sainte Marie	côté pair, entre le n° 34 et le n° 40	
				Rue Louis	des deux côtés, entre la rue de la Balme et la rue Ferdinand Buisson	
3185	Entreprise Inter Nett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
				Rue de la Charité	trottoir Est, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
				Place Antonin Poncet	trottoir Sud, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
3186	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Germain	côté pair, sur 10 m en face du n° 19 (après les emplacements livraisons)	Les mercredi 13 mars 2019 et jeudi 14 mars 2019, de 8h à 17h
3187	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
3188	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des cyclistes sera interdite	Avenue Esquirol	dans la bande cyclable à contresens, sur 25 m au droit du n° 3	Les lundi 11 mars 2019 et mardi 12 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 3	Les lundi 11 mars 2019 et mardi 12 mars 2019, de 7h30 à 16h30
3189	Entreprise Ambiance Parquets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	Le jeudi 14 mars 2019, de 7h à 19h
3190	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3190	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tronchet	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019
3191	Entreprise Toiture Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 10 m au droit du n° 49	A partir du vendredi 15 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
3192	Entreprise Queval Marie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	Le samedi 23 mars 2019, de 7h à 19h
3193	Entreprise Pyramid Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Georges	sur 10 m, sur le trottoir situé au droit des n° 76/78	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au samedi 6 avril 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 10 m au droit du n° 88	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit des n° 76/78, zone de desserte comprise	
					sur 10 m au droit du n° 88	
3194	Ecole Arfis / Sophia Salmon-Legagneur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage de la fiction Cellule Psychologique	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas 2 minutes	Quai Rambaud	au droit du n°47	Le mardi 19 mars 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 mètres, en face du n° 50	A partir du lundi 18 mars 2019, 17h, jusqu'au mardi 19 mars 2019, 18h
			l'installation de projecteurs sur pied sera autorisée sur le trottoir			Le mardi 19 mars 2019, de 7h à 18h
3195	Métropole de Lyon - Services de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une modification de gestion d'un carrefour à feux tricolores dans le cadre d'un sinistre sur un bâtiment	les lanternes des feux tricolores seront mis au clignotant sur tout le carrefour	Route de Vienne	sur le carrefour avec la rue Croix-Barret	A partir du mercredi 6 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			les lanternes des feux tricolores seront mis au clignotant sur tout le carrefour	Rue Croix Barret	au débouché sur la route de Vienne	
3196	Ecole Arfis / Sophia Salmon-Legagneur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage de la fiction Cellule Psychologique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté Est, sur les 25 premiers mètres consécutifs aux emplacements réservés aux véhicules Citiz au Sud de la rue Docteur Bouchut	A partir du mercredi 20 mars 2019, 17h, jusqu'au jeudi 21 mars 2019, 19h
3197	Entreprise L'Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre les n° 82 et 84	A partir du jeudi 14 mars 2019, 7h, jusqu'au dimanche 17 mars 2019, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3198	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Champagneux	sur 30 m, au Nord de la rue Challemel Lacour	A partir du mercredi 6 mars 2019 jusqu'au lundi 8 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Challemel Lacour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3199	Entreprise SJTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement	Rue Pierre Valdo	entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 17 mars 2019
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir pair entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175	
3200	Entreprise Menuiserie Chevennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Blanc	sur 5 m, sur le trottoir situé au droit du n° 20	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au lundi 18 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 20	
3201	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019
3202	Entreprise Moneron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bourse	sur le trottoir au droit du n° 6	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 17 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 14 m au droit du n° 6	
3203	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie du demandeur sera autorisée	Rue d'Oran	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 17 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 2	
3204	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Ornano	au droit du n° 5	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3205	Etablissement Saveurs d'Orient	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 46, sur une longueur de 5,36 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3207	Etablissement Slake	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	au droit du n° 9, sur une longueur de 4,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3208	Etablissement South Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 44, sur une longueur de 3,60 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3209	Etablissement Stopoze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 18, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3210	Etablissement Sunamis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur une longueur de 5 m, au droit du n° 3	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3211	Etablissement Tables et Vins d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3212	Etablissement Tables et Vins d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adélaïde Perrin	au droit du n° 7, sur une longueur de 12 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3213	Etablissement Takumi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 50, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3214	Etablissement Tendance Boulange	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 24, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3215	Etablissement Salon de thé "Cha Yuan"	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 7/9, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3216	Etablissement Tiramisu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 5 m au droit du n° 22	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3217	Etablissement Thomas - La Réserve	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 6, sur une longueur de 12,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3218	Etablissement Trop Chou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 3,20 m, au droit du n° 29	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3219	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau et de branchements Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Juliette Recamier	entre la rue Louis Blanc et la place René Deroudille	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
				Place René Deroudille	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	
				Rue Ney	entre le n° 96 et le n° 87	
				Rue Louis Blanc	entre la rue Juliette Récamier et la rue Ney	
			Rue Juliette Recamier	côté impair (Nord) entre la rue Louis Blanc et la place René Deroudille		
			Rue Louis Blanc	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Juliette Récamier et la rue Ney		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place René Deroudille	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	
				Rue Ney	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 96 et le n° 87	
3220	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de station Vélo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	côté Sud en face des n° 61 à 63	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3221	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'abattage d'arbres	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 23h à 5h
3222	Entreprise Vanderme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vendôme	sens Sud / Nord contre-allée Est entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 123	
3223	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	Rue Childebert	au droit de la rue de la République	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera maintenu et matérialisé par un cheminement balisé et sécurisé	Rue de la République	des deux côtés, au droit de la rue Tupin	
				Rue Childebert	côté pair, entre la rue de la République et la rue David Girin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3223	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenu et matérialisé par un cheminement balisé et sécurisé	Rue de la République	des deux côtés, au droit de la rue Childebert	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Childebert	au droit de la rue de la République	
			l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue de la République	au droit de la rue Tupin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la rue Childebert et de la rue Tupin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	des deux côtés, au droit de la rue Childebert	
			Rue de la République	côté pair, entre la rue de la République et la rue David Girin		
3224	Entreprise EGM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Pierres Plantées	sur le trottoir situé au droit du n° 3	Le mercredi 20 mars 2019, de 7h à 9h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 3	
3225	Entreprise Latocca Eric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Burdeau	sur le trottoir situé au droit du n° 39, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 11 mars 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit des n° 39 et 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit des n° 39 et 41	
3226	Entreprise Osio Gérard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 50 m à l'Ouest de la rue Capponi	Le jeudi 21 mars 2019, de 7h à 17h
3227	Entreprise Carrion TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès sur trottoir dans le cadre d'un chantier d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Mail de Fontenay	côté Ouest, sur 20 m au Nord de l'avenue Debourg	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3228	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de JC Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dunoir	entre le n° 5 et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 5 et l'avenue Maréchal de Saxe	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3229	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Jean Bouin	au droit du véhicule de levage	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3230	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Alfred de Vigny	côté impair, entre la rue Pierre Bonnaud et la rue Antoine Lavolette	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3231	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 15 m, au droit du n° 71	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h à 16h30
3232	Entreprise RBM Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 5 m au droit du n° 5	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au lundi 1 avril 2019
3233	Entreprise Drancourt Charpente Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 39-41	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
3234	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la rénovation d'un collecteur d'assainissement	la circulation des cycles sera interdite sur les voies réservées	Avenue de Birmingham	dans les deux sens de circulation, sur 20 m, les cyclistes auront obligation de mettre pieds à terre et de cheminer sur le trottoir	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Quai Joseph Gillet	sur 10 m au droit du n° 17	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur 10 m au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir situé au droit du n° 17	
					sur la zone de desserte située au droit du n° 20	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3235	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 16 m au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
3236	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'un échafaudage	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Constantine	sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 6	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019, de 7h à 19h
			les bus auront obligation de quitter la voie réservée		au droit du n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
3237	Entreprise Potiquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m au droit du carrefour avec la rue du Plâtre	A partir du jeudi 14 mars 2019, 23h, jusqu'au vendredi 15 mars 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plâtre		
3238	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une propriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté pair entre le n° 58 et la rue Saint Romain	Le vendredi 15 mars 2019
3239	Entreprise BH Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Royale	sur 10 m au droit du n° 29	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au samedi 20 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3240	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit du n° 33, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 33	
3241	Entreprise Easy Tiger Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	sur 5 mètres au droit du n° 9	A partir du samedi 16 mars 2019, 8h, jusqu'au mercredi 20 mars 2019, 21h
3242	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 10 m en face du n° 62	A partir du samedi 16 mars 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3243	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Berjon	entre le n° 8 et le n° 25	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et le n° 25	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
3244	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Ranvier	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue du Capitaine Elisabeth Boselli	Les lundi 11 mars 2019 et mardi 12 mars 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
3245	Etablissement Pata Negra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur une longueur de 6,30 m au droit du n° 26	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
3246	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un carrefour à feux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chazière	dans les deux sens de circulation entre la rue Anselme et la rue Bony lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur cette zone	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019	
				Rue Anselme	entre la rue Chazière et la rue Bony lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur cette zone		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	sur 30 m de part et d'autre de la rue Chazière	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019, de 7h à 17h	
				Rue Anselme	sur 30 m à l'Est de la rue Bony		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	sur 30 m de part et d'autre de la rue Anselme		
				Rue Chazière	sur 30 m à l'Est de la rue Bony		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3246	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un carrefour à feux	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Anselme	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019
				Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Chazière	
				Rue Anselme	des deux côtés de la chaussée sur 30 m à l'Est de la rue Bony	
3247	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules devra être maintenue le long de l'emprise chantier	Rue Saint-Vincent de Paul		A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3248	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Germain	trottoir pair (Sud) entre la rue Bellecombe et la rue Sainte-Genève	Le vendredi 8 mars 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Sainte-Genève et la rue Bellecombe	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Sainte-Genève et la rue Bellecombe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Sainte-Genève et la rue Bellecombe	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Sainte-Genève	
3249	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Avenue du Point du Jour	sur 15 m au droit des n° 25 bis à 27	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au lundi 18 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 25 bis à 27	
3250	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	entre la rue du Repos et la rue de Toulon	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3250	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Repos et la rue de Toulon	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019
3251	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 75	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au samedi 6 avril 2019
3252	Entreprise Carrion TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mer-moz	sur 20 m en face du n° 15	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au mardi 19 mars 2019
3253	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Fiacre Rue des Pépinières	entre la rue des 4 colonnes et le n° 76	A partir du lundi 11 mars 2019, 7h, jusqu'au vendredi 15 mars 2019, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Fiacre Rue des Pépinières		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Benoist Mary	par tronçons de rue compris entre deux carrefours successifs entre la rue des 4 colonnes et le n° 76	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Pépinières	des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Benoist Mary Rue Saint-Fiacre	des deux côtés de la chaussée entre la rue des 4 colonnes et le n° 76 des deux côtés de la chaussée	
3254	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue mobile	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Saint-Antoine	sur 30 m, au Nord de la rue Grenette	Le mardi 12 mars 2019, de 9h à 12h
3255	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue du Vercors et la rue de Surville	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3256	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Chambaud la Bruyère	sens Nord/Sud, entre le boulevard Jules Carteret et la rue Professeur Jean Bernard	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3257	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Coustou	sur 4 m sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3258	Entreprise EGM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	Rue de Condé	entre la place Carnot et la rue de la Charité	Le mercredi 13 mars 2019, de 9h30 à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Auguste Comte	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Carnot et la rue de la Charité	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m à l'Est de la place Carnot	Le mercredi 13 mars 2019
3259	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Avenue Jean Mermoz	sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Ouest de la rue Ambroise Paré	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
				Boulevard Ambroise Paré	sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	sur 50 m à l'Ouest de la rue Ambroise Paré	
				Boulevard Ambroise Paré	sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Jean Mermoz	sur 50 m à l'Ouest de la rue Ambroise Paré	
				Boulevard Ambroise Paré	sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Ouest, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
	Avenue Jean Mermoz	côté Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Ambroise Paré				
3260	Entreprise 2B Aménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	la mise en place d'un dépôt des matériaux sera autorisée	Rue du Boeuf	sur 9 m en face du n° 22	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier et une réduction de chaussée sera autorisée		sur 2 m sur la chaussée située au droit du n° 22	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 22, sauf du samedi 19h00 au lundi 7h00	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3261	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Tchecoslovaques	sens Nord/Sud, entre le n° 112 et n° 114	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3262	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 162 et n° 166	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Stalingrad		A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
				Grande rue de la Guillotière	côté Nord, entre le n° 162 et n° 166	
3263	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Cazeneuve	côté impair, entre l'avenue Berthelot et la rue Xavier Privas	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
3264	Bibliothèque municipale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté impair sur 10 m au droit du n° 25	Le mardi 19 mars 2019, de 12h à 16h
3265	Entreprise Bouygues Energie et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 20h à 6h
3265	Entreprise Bouygues Energie et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019, de 20h à 6h
3266	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sur la chaussée sera autorisée	Rue Constantine	sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 6	Le lundi 11 mars 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
			les bus auront obligation de quitter la voie réservée			
3267	Etablissement Indian Prince 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3268	Etablissement Jumble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, sur 6 m au droit du n° 31	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3269	Etablissement Jumble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté pair, sur 6 m au droit du n° 88	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3270	Etablissement Kaova Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3271	Etablissement Kaya	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 96, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3272	Etablissement Kool Halal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 5 m au droit du n° 20	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3273	Etablissement l'Air 2 Rien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	sur 5 m au Nord du n° 65	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3274	Etablissement l'Aperitivo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 135, sur une longueur de 5,10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3275	Etablissement l'Echalote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 4 m au droit du n° 93	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3276	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur la contre-allée, sur la voie d'accès au dépose minute Part-Dieu, sur 30 m au Sud de la Trémie Bonnel	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 7h à 16h30
3277	Etablissement l'Indochine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	au droit du n° 13, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3278	Etablissement la Bière Angulaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 126, sur une longueur de 2,10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3279	Etablissement la Faluche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 53, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3280	Etablissement la Fourmillière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 15 m au Nord de la rue Salomon Reinach	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3281	Etablissement la Fourmillière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	au droit du n° 15, sur une longueur de 5,00 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3283	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Antiquaille	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 1	
3284	Etablissement la Lambretta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 6 m, au droit du n° 74	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3285	Etablissement la Maïoun	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	au droit du n° 15, sur une longueur de 6,30 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3286	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, à l'Ouest de la rue Maurice Flandin	Le mercredi 13 mars 2019, de 9h à 16h
3287	Etablissement la Renaissance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 29, sur une longueur de 9,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
3288	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 10 m, au droit du n° 80	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
3289	Entreprise Qualit'r	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 82	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019, de 7h à 19h
3290	Entreprise Egb Service Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Couturier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3291	Entreprise Sener Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
3292	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Coustou	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 6, le demandeur devra se coordonner avec le détenteur	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au jeudi 28 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 6	
3293	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 10 m en face du n° 62	A partir du samedi 16 mars 2019 jusqu'au mardi 16 avril 2019
3294	Entreprise Eiffage Construction Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacques Louis Hénon	côté pair (Nord) entre le n° 20 et le n° 12	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3295	Entreprise Sener Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras de grue	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dugas Montbel	côté impair, sur 20 m au droit du n° 5	Le vendredi 15 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3296	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection des îlots centraux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Viviani	chaussée Nord, sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Berty Albrecht	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3297	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 69-70	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
3298	Entreprise Gay Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Joseph Serlin	sur 5 m au droit du n° 5	Le jeudi 21 mars 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 5	Le jeudi 21 mars 2019, de 7h à 19h
3299	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Blanc	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 25 mars 2019, 7h, jusqu'au mardi 26 mars 2019, 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 8 et la montée des Carmélites	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3300	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite	Montée des Carmélites	sur le trottoir impair situé entre la rue Neyret et la rue Pierre Blanc lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les jeudi 4 avril 2019 et vendredi 5 avril 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les deux sens de circulation entre la rue Neyret et la rue Pierre Blanc	
3301	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable à la demande de l'entreprise Carrion TP	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Lavirotte	sur la traversée piétonne, au droit du n° 40	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			les lanternes des feux tricolores seront mis au clignotant		trottoir impair, entre le n° 85 et le n° 99	
				sur la traversée piétonne au droit du n° 40		
3302	Entreprise Bogain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	Le jeudi 28 mars 2019, de 7h à 19h
3303	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage sur trottoir	la circulation des piétons sera interdite	Rue Antoine Lumière	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3304	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de remplacement d'une vitrine	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n° 11, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 12 mars 2019, de 9h à 16h
			l'accès, la circulation des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 11	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 11, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
3305	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons pendant les phases d'inactivités du chantier	Rue Moncey	au droit du n° 67	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
3306	Entreprise Rgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de la mise au norme d'une cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 59	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3307	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-An-toine	sur 15 m, au droit du n° 24	Le lundi 18 mars 2019, de 8h à 14h	
3308	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de chemisage d'un réseau d'eau potable sous stationnement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Stéphane Coignet	entre l'avenue Viviani et le n° 31	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et le n° 31		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
3309	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet	Le mercredi 13 mars 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
3310	Entreprise Vitrierie Rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pré Gaudry	côté Sud, sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	Le lundi 18 mars 2019	
3311	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public	la circulation des cycles sera interdite	Place Maréchal Lyautey	dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest, partie compris entre le quai Général Sarrail et le pont Morand	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 17h	
					Quai Général Sarrail		dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest entre la place Maréchal Lyautey et le n° 3
					Place Maréchal Lyautey		dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest entre le pont Morand et le quai de Serbie
					Place Maréchal Lyautey		sur trottoir et piste cyclable situés au carrefour avec le pont Morand
			l'accès et le stationnement seront autorisés			A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019	
			les cycles auront l'obligation de mettre pied à terre			A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 17h	
					dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest entre le pont Morand et le quai de Serbie		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3311	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public	les cycles auront l'obligation de mettre pied à terre	Place Maréchal Lyautey	dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest, partie compris entre le quai Général Sarrail et le pont Morand	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 17h
					Quai Général Sarrail	
3312	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Jc Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Pensionnat	sur 30 m, à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m à l'Est de la rue Garibaldi	
3313	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	les dispositions notifiées dans l'arrêté 2019 C 2952 sont annulées	Impasse Secret		A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 avril 2020
3314	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Jc Decaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dugas Montbel	entre la place des Archives et la rue Gilibert	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place des Archives et la rue Gilibert	
3315	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Impasse Secret	sur le trottoir impair entre la rue Joliot Curie et l'accès au n° 3	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au mercredi 1 avril 2020
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Soucelier et l'accès au n° 3	
			la circulation des véhicules sera interdite		lors d'approvisionnement ou d'évacuation du chantier	
			la mise en place d'une emprise de chantier sur la chaussée sera autorisée ainsi que la circulation à contresens de véhicules lourds		entre la rue Joliot Curie et l'accès au n° 3, le demandeur devra assurer en permanence l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Joliot Curie et l'accès au n° 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3316	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 30 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
3317	Entreprise SJTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Valdo	sur le trottoir pair situé entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 175	
			la mise en place d'une emprise de chantier sur le trottoir et la chaussée sera autorisée		sur le trottoir pair et la chaussée Nord situés entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 175	
3318	Entreprise SJTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Impasse Secret	sur le trottoir situé entre la rue Joliot Curie et l'accès au n° 3, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 20 mars 2019, 8h, jusqu'au samedi 23 mars 2019, 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Soucelier et l'accès au n° 3	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée sera autorisée		sur le trottoir situé entre la rue Joliot Curie et l'accès au n° 3, l'activité devra être réduite aux heures d'entrées et sorties des élèves	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3319	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	entre la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse et la montée des Carmélites	A partir du mercredi 27 mars 2019, 7h, jusqu'au vendredi 29 mars 2019, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse et la montée des Carmélites, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation générale sera autorisée		dans la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la voie d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse et la montée des Carmélites	
3320	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Sports	entre le cours du Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur le cours du Docteur Long	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
3321	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Sports	entre le cours du Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 22 mars 2019, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché sur le cours du Docteur Long	Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019, de 9h à 16h
3322	Association Courir pour Elles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de sensibilisation Danser pour Elles	des animations seront autorisées	Place Bellecour		Le vendredi 8 mars 2019, de 17h à 20h30
			des installations seront autorisées			Le vendredi 8 mars 2019, de 10h à 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3323	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Sports	entre le cours Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	Les lundi 25 mars 2019 et mardi 26 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
3324	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Sports	sur 35 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 8	
3325	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Kimmerling	entre l'avenue Félix Faure et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation sera réduite et pourra être interrompue en fonction des besoins du chantier			Le vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
3326	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Nizier	côté Nord Ouest, entre la rue des Bouquetiers et le n° 3	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3327	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue autoportée pour le compte du Musée Lumière	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans les deux sens	Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest, entre la rue du 1er Film et le cours Albert Thomas	Les mercredi 20 mars 2019 et mercredi 27 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		contre-allée Ouest, entre le cours Albert Thomas et la rue du 1er Film	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		contre-allée Ouest, trottoir Ouest, entre la rue du 1er Film et le cours Albert Thomas	
			le cheminement piétons sera interrompu sauf accès aux résidences riveraines			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre le cours Albert Thomas et la rue du 1er Film	Les mercredi 20 mars 2019 et mercredi 27 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3328	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté impair, entre le n° 43 et n° 45	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
3329	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 30 m au droit du n° 186	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au jeudi 4 avril 2019
3330	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Mathieu	sur 40 m à l'Ouest de la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3331	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 20 m au droit du n° 19	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3332	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Galland	entre le n° 6 et n° 8	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3333	Ville de Lyon - Direction générale au service au public et à la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté pair, sur 20 m en face du n° 11 (sur la zone Police)	Le lundi 11 mars 2019, de 7h à 19h
3334	Entreprise SAS Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grólée	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019
3335	Entreprise Bouygues TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sciage du tablier du pont SNCF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue Paul Bert	entre le pont SNCF et la rue de la Vilette	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3336	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Pensionnat	sur 30 m, à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au samedi 30 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Garibaldi	
3337	Entreprise EGM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Sidoine	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 4	Les jeudi 21 mars 2019 et vendredi 22 mars 2019, de 7h à 18h
3338	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gelas	trottoir pair, sur 20 m en face du n° 9	Le jeudi 21 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 9	
3339	Association Lyon Hockey Club Ice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la phase de démontage de la patinoire	l'accès et le stationnement de 2 véhicules seront autorisés	Place de la République	au droit du n° 55	Le vendredi 8 mars 2019, de 8h à 14h
			l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés BP 748 TD - BQ 542 JN - DD 993 CB et EF 363 MJ seront autorisés			Le lundi 11 mars 2019, de 7h à 18h
3340	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	trottoir Nord, au droit de la station de métro	Les lundi 11 mars 2019 et mardi 12 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Quai Victor Augagneur	côté Ouest, au droit de la place Antonin Jutard	
				Rue Paul Bert	trottoir Nord, au droit de la Station de Métro	
3341	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hottes aspirantes	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur 10 m au droit du n° 87	Le lundi 11 mars 2019, de 17h30 à 20h
3342	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue des Brasseries	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			au débouché sur la rue Félix Manginin

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3343	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sens Nord/Sud, entre la rue Lortet et la rue Etienne Jayet	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 9h à 17h
				Rue Lortet	entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	sens Nord/Sud, entre la rue Lortet et la rue Etienne Jayet	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Lortet	côté Ouest, entre la rue Lortet et la rue Etienne Jayet des deux côtés, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
3344	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des piétons sera déconseillée et s'effectuera par un cheminement réduit	Rue des Tourelles	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3345	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au dimanche 7 avril 2019
3346	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Germain David		Le lundi 11 mars 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
3347	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité de façade	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Lacasagne	côté pair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 126	Le mercredi 13 mars 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3348	Entreprises Eiffage / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite par intermittence lors des opérations de déchargements des véhicules de chantier	Avenue Berthelot	au droit du n° 285	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 277 et la rue Villon	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
3349	Monsieur Philippe Barate	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3350	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès et le stationnement seront autorisés un cheminement piétons de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Quai François Barthélémy Arlès Dufour	au droit du n° 5	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 16h30
3351	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 15 m, au droit du n° 80	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 9h à 16h A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h à 16h30
3352	La Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gelas	des deux côtés, entre le n° 9 bis et le boulevard Pinel	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h
3353	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	sur 20 m au droit du n° 30 côté pair, sur 20 m au droit du n° 30	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019, de 8h à 17h A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019
3354	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	entre le n° 3 et la rue Elie Rochette côté impair entre le n° 3 et la rue Elie Rochette	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019, de 9h à 16h A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019
3355	Monsieur Afonso Humberto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie sur stationnement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	entre le n° 42 et n° 48 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 42 et n° 48	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au samedi 4 janvier 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3356	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Philibert Roussy	entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Anselme	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Anselme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3357	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Montée des Carmélites	sur le trottoir situé entre le n° 24 et l'escalier d'accès à la rue Burdeau	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 24 et l'escalier d'accès à la rue Burdeau, lors des phases de présence et d'activités de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 24 et l'escalier d'accès à la rue Burdeau	
3364	Métropole de Lyon - Direction de l'eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux du quai Saint Vincent	la circulation des piétons sera interdite	Quai Saint-Vincent	sur le trottoir pair, situé entre le pont Koenig et l'accès au n° 6, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, trottoirs compris, entre le pont Koenig et l'accès au n° 6	
3367	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Nestor	entre la rue Saint Maurice et la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au mardi 19 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Maurice et la rue Antoine Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3368	Entreprise LEVM SE	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 20 m, au droit du n° 70	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019
3369	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier de construction	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté impair, sur 15 m à l'Est de la rue Simone de Beauvoir	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3370	Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Egalité Homme Femme	des animations seront autorisées	Place de la Croix-Rousse	chaussée Ouest, côté Est, sur 3 emplacements en épi en face du n° 1	Le samedi 16 mars 2019, de 10h à 13h
			des installations seront autorisées			Le samedi 16 mars 2019, de 8h30 à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le samedi 16 mars 2019, de 8h à 15h
3371	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	au carrefour avec la rue Vendôme	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 21h à 6h
3372	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement seront autorisés pour les véhicules de l'entreprise Ballada et l'entreprise Thomas	Place Antonin Poncet		A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au samedi 30 mars 2019
3373	Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du carnaval des écoles du 2ème arrondissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur les 15 premiers mètres au Sud de la rue Casimir Périer au droit du n° 100	Le jeudi 28 mars 2019, de 8h à 18h
3374	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 27	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		dans le couloir bus à contresens, sur 20 m au droit du n° 27	
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux		sur 30 m, au droit du n° 27	
3375	Entreprise Société Thermador Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'assemblée générale de l'entreprise à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar de l'Institut Lumière	Le lundi 8 avril 2019, de 15h à 21h30
3376	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte-Hélène	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 19 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3377	Entreprise Factotum Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine de Saint-Exupéry	côté pair, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3378	Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil des nouveaux arrivants	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 15 mètres au droit du n° 133	Le samedi 16 mars 2019, de 8h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3379	Métropole de Lyon - Direction de l'eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux du quai Saint-Vincent	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	des deux côtés de la chaussée, trottoirs compris, par tronçons successifs entre le pont Koenig et le pont la Feuillée	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 18 février 2020
3380	Entreprise Agence Double 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation promotionnelle Roadshow Ferrero	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Nord, sur 10 mètres, au droit du n° 7	A partir du jeudi 14 mars 2019, 8h, jusqu'au samedi 16 mars 2019, 23h
3381	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles sera interdite	Rue Claudius Collonge	dans la bande cyclable à contre-sens, sur 30 m au droit du n° 15	A partir du mardi 19 mars 2019 jusqu'au mardi 2 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m au droit du n° 15	
3382	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir Ouest, entre la rue Bichat et le cours Suchet	Les mardi 19 mars 2019 et mercredi 20 mars 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bichat et le cours Suchet	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3383	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis dans un poste de transformateur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet	côté pair, entre le n° 4 et la rue du Plat	Le jeudi 21 mars 2019, de 7h à 16h30
3384	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 30 m, au droit du n° 12	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 12	
3385	Groupe Scolaire Louis Pergaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé, rues du Professeur Beauvisage, Commandant Pegout, boulevard des Etats-Unis, rues Jean Sarrazin, Théodore Lévigne, Rochambeau	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Rue Professeur Beauvisage		Le jeudi 21 mars 2019, de 9h15 à 11h
				Rue Rochambeau		
				Rue Jean Sarrazin		
				Rue Commandant Pegout		
				Boulevard des Etats-Unis		
Rue Théodore Lévigne						
3386	Entreprise Agence 1 2 3 Média	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du Lexus Xu	l'exposition des deux véhicules sera autorisée	Quai Victor Augagneur	sur les berges du Rhône, au droit du n°4	Le mardi 12 mars 2019, de 18h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3387	Groupe Scolaire John Fitzgerald Kennedy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du carnaval de l'école	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Avenue Paul Santy		Le vendredi 22 mars 2019, de 9h30 à 11h30
				Rue Jean Sarrazin		
				Rue de la Concorde		
				Rue Varichon		
3388	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles sera interdite	Rue Jean Marc Bernard	sur la piste cyclable à contre-sens, entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3389	Entreprise Aybat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	sur 15 m, au droit du n° 12	A partir du mardi 12 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3390	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	sur 10 m, au droit du n° 24	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au mercredi 27 mars 2019
3391	Groupe Scolaire Aimé Césaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du carnaval de l'école	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Place Bir Hakeim		Le vendredi 22 mars 2019, de 14h à 15h
				Rue du Diapason		
				Allée du Parc		
				Rue Julien Duvi vier		
				Avenue Jules Jusserand		
3392	Entreprise JFT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le jeudi 14 mars 2019
3393	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	entre l'avenue Georges Pompidou et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
3394	Entreprises Sogea - Seea - Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable et d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	Rue Pierre Audry	entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Louis Guérin	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée		entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Louis Guérin	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Louis Guérin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3394	Entreprises Sogea - Seea - Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable et d'assainissement	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Pierre Audry	entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Louis Guérin	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Louis Guérin	
3395	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Antoine	côté pair, sur 50 m en face du n° 1	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3396	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	sur 15 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 15 mars 2019 jusqu'au jeudi 21 mars 2019
3397	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Berthe Morisot	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 17	Le mercredi 13 mars 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m de part et d'autre du n° 17	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3398	Entreprise Jaymot Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 10 m au droit du n° 56	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
3399	Entreprise Solaire - Monsieur Julien Miccollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté pair, sur 10 m au droit du n° 42	Le vendredi 15 mars 2019
3400	Entreprise Allcoms Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Delore	sur le carrefour avec les rues Henri Barbusse et la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au jeudi 21 mars 2019, de 21h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3401	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	en face des n° 6 à 10	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 7h à 11h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3402	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue du 24 Mars 1852	trottoir Ouest, sur 50 m au Sud de la rue Laure Diebold	Le mardi 19 mars 2019, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, sur 50 m au Sud de la rue Laure Diebold	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Laure Diebold et le n° 31	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre la rue Laure Diebold et face n° 31 (le long des voies SNCF)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mardi 19 mars 2019, de 8h à 12h
3403	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Agnan	sur 50 m au Sud de la rue Marius Berliet	Le jeudi 21 mars 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3404	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	trottoir pair, entre le n° 22 et la rue Maurice Flandin	Le vendredi 15 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Maurice Flandin et le n° 22	
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus		sens Est/Ouest, entre le n° 22 et la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Est du n° 22	
3405	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debourg	côté impair, entre le n° 15 et n° 19	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons		trottoir Nord, entre le n° 15 et n° 19	
3406	Entreprise Mrb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philomène Magnin	côté impair, après le mat d'éclairage n° 5457	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au jeudi 18 avril 2019
3407	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai bus pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens	Rue Pierre Delore	entre le n° 106 et l'avenue Henri Barbusse	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3407	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai bus pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Delore	entre le n° 106 et l'avenue Henri Barbusse	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre le n° 106 et l'avenue Henri Barbusse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 75 et la rue Paul Cazeneuve	
3408	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée de l'Observance	entre le n° 23 et le quai Chauveau	Les lundi 18 mars 2019 et mardi 19 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
3409	Entreprise La Koloc Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Forces	sur 15 mètres au droit du n° 3	Le samedi 23 mars 2019, de 7h à 12h
3410	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 20 m, au droit du n° 19	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 31 janvier 2020
			sur 15 m, en face du n° 19			
3411	Université Lumière Lyon 2 / Rémy Cornier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Paul Bert	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue du Gazomètre	Le samedi 16 mars 2019, de 16h à 18h30
				Rue Duguesclin	partie comprise entre la rue Verlet Hanus et la rue des Rancy	
3412	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un itinéraire de déviation de bus dans le cadre des travaux de la rue Rhin Danube	la balise STOP sera supprimée provisoirement durant la durée de sens unique Est/Ouest	Rue de la Navigation	sens Ouest/Est, au débouché sur le quai Paul Sédallian	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Emile Duport	sur 15 m de part et d'autre du n° 29	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Navigation	sens Ouest/Est, entre la rue des Docks et le quai Paul Sédallian	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duport	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue de Saint Cyr	
	côté impair, sur 15 m au Nord du n° 27					
					côté impair, sur 15 m de part et d'autre du n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3413	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 10 m, au droit du n° 41	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au samedi 6 avril 2019
3414	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 218	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
3415	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	côté Sud sur les emplacements réservés à la patinoire entre le cours Charlemagne et le Pont SNCF	Le jeudi 14 mars 2019
3416	Entreprise Gekko Enseigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 15 m, au droit du n° 25	Le lundi 18 mars 2019, de 7h à 17h
3417	Entreprise Nuits de Fourvière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'édition 2019 des Nuits de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur 20 mètres au Sud de l'entrée du théâtre gallo-romain situé au droit du n° 6 sur les emplacements réservés au taxis au droit du n° 6	A partir du dimanche 28 avril 2019 jusqu'au dimanche 26 mai 2019
				Place des Minimes	sur les 8 emplacements situés de part et d'autre du n° 1bis	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
				Rue de l'Antiquaille	sur les emplacements en épi situés entre la place de l'Antiquaille et la rue Pierre Marion sur l'intégralité des emplacements situés au droit du n° 6	A partir du dimanche 28 avril 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019 A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
				Place des Minimes	sur l'intégralité du parking	A partir du dimanche 28 avril 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019
3418	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des piétons sera réduite au droit des chambres télécom	Cours Lafayette	trottoir pair, entre le n° 230 et le n° 236	A partir du mercredi 13 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Rue Maurice Flandin	trottoir pair, entre le n° 2 et le n° 52	
				Cours Lafayette	trottoir pair, entre le n° 230 et le n° 236	
				Rue Maurice Flandin	trottoir pair, entre le n° 2 et le n° 52	
3419	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans le cadre du chantier du Pôle d'échange multinational	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	Le jeudi 14 mars 2019, de 13h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3420	Entreprise Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	côté pair, entre le n° 2 et n° 4	Les vendredi 29 mars 2019 et samedi 30 mars 2019 Le vendredi 22 mars 2019
3421	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès et le stationnement seront autorisés un cheminement piétons de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Quai François Barthélémy Arles Dufour	au droit du magasin Sephora	Le vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
3422	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - éclairage public	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	dans les deux sens, entre le n° 13 et la rue du Bélier côté impair, entre le n° 13 et la rue du Bélier entre le n° 13 et la rue du Bélier côté impair, entre le n° 13 et la rue du Bélier	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h30
3423	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour les véhicules détenteurs d'une carte GIG- GIC le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Nizier	sur 10 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019
3424	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue mobile	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Saint Antoine	sur 30 m, au Nord de la rue Grenette	Les lundi 25 mars 2019 et mardi 26 mars 2019, de 9h à 12h
3425	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoinette	entre la rue Louis et la rue Camille	Le mercredi 20 mars 2019, de 9h à 11h
3426	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Savaron	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	Le vendredi 22 mars 2019, de 8h à 17h
3427	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roposte	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue Baraban	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 16h30
3428	Monsieur Jacques Duffit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 137	Le vendredi 15 mars 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3429	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	entre le n° 24 et n° 28	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 24 et n° 28	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h30 à 16h30
3430	Entreprise K Net Pro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Valensaut	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	Le vendredi 22 mars 2019
3431	Monsieur Pereira Mickael	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 75	A partir du mardi 26 mars 2019 jusqu'au mercredi 27 mars 2019, de 7h à 19h
3432	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bir Hakeim	entre l'avenue Félix Faure et la rue Rachais	A partir du vendredi 22 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés, entre l'avenue Félix Faure et la rue Rachais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 20 m, au droit du n° 275	A partir du lundi 15 avril 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
3433	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Louis Guerin	au droit de la Clinique du Parc	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Novel	côté Sud, entre le boulevard Stalingrad et la rue Louis Guérin	
				Boulevard Stalingrad	au droit de la Clinique du Parc	
3434	Entreprise Aktas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 14 bis	Le mardi 19 mars 2019, de 7h à 19h
3435	Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respective des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les exceptions prévues dans le présent arrêté	Rue Pléney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h		partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue	
			l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3435	Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	l'arrêt des véhicules sera interdit gênant	Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immon-dices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains		partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue	
3436	Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les véhicules cités dans l'article 3 du présent arrêté	Rue Royale	partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h			
			l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé			
			l'arrêt des véhicules sera interdit gênant			
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immon-dices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains			
3437	Entreprise Erb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 6 m en face des emplacements de Police situés au n° 19	A partir du vendredi 8 mars 2019 jusqu'au dimanche 31 mars 2019
3438	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de matérialiser une interdiction de stationner	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Télégraphe	au droit du point lumineux d'éclairage public n° 6915005A situé en face du n° 10	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
3439	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	au droit du n° 54	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		pour accéder au n° 54	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3440	Entreprise BFE Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	sur 12 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3441	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde Rue des Antonins	sur 12 m, sur la zone de déserte, située au droit du n° 14 sur 6 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au mardi 9 avril 2019
3442	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue du Palais de Justice Rue Saint Jean Rue du Palais de Justice Rue Saint Jean	sur 5 m, à l'Ouest de la rue Saint Jean sur 5 m, au droit du n° 44 sur 5 m, à l'Ouest de la rue Saint Jean pour accéder au n° 44	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au dimanche 7 avril 2019
3443	Entreprise La Société Havas Event	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	des animations seront autorisées des installations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Ouest, côté Est, sur un emplacement en épi en face du n° 22	Le lundi 1 avril 2019, de 7h à 21h Le lundi 1 avril 2019, de 6h à 22h30
3444	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille sur trottoir ou stationnement la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Saint Pierre de Vaise	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 76 sur 10 m de part et d'autre du n° 76	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
3444	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Pierre de Vaise	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 76	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
3445	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Mangini	sur 30 m de part et d'autre de la rue des Brasseries des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Brasseries	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3446	Entreprise Bon-nefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 36	Le jeudi 14 mars 2019
3447	Entreprise Univers Enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'une enseigne au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bourget	trottoir Nord, sur 40 m à l'Est de la rue de Saint Cyr	Le vendredi 22 mars 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m de part et d'autre du n° 23	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3448	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Louis Pize et le n° 76	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) entre la rue Louis Pize et le n° 76	
3449	Entreprise Hussonnois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	A partir du dimanche 24 mars 2019 jusqu'au dimanche 14 avril 2019
3450	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'entretien d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guerin	côté pair (Ouest), sur 15 m entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et le n° 119	A partir du mercredi 20 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
				Voie nouvelle Stalingrad Vitton	côté impair (Est), sur 20 m au Nord de la rue Louis Guerin	
3451	Entreprise Comag	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la ligne F1 du funiculaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Antiquaille	sur le trottoir situé en face du théâtre Antique situé au n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du théâtre Antique situé au n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise pour l'approvisionnement du chantier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du théâtre Antique situé au n° 6	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3452	Entreprise SE Levage pour le compte de la Comag et du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'opération de retrait des rames du funiculaire de la ligne F1	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Antiquaille	trottoir «Est» entre la rue Pierre Marion et l'accès à la station «Minimes» du funiculaire F1	A partir du vendredi 29 mars 2019, 19h, jusqu'au samedi 30 mars 2019, 7h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens «Nord-Sud» entre la place de l'Antiquaille et la rue des Farges	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens «Sud-Nord» entre la rue des Farges et la rue Pierre Marion	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Pierre Marion et l'accès à la station «Minimes» du funiculaire F1	A partir du vendredi 29 mars 2019, 7h30, jusqu'au samedi 30 mars 2019, 7h30
3453	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Vauzelles	sur 30 m au «Sud» du boulevard de la Croix-Rousse	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix-Rousse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au «Sud» du boulevard de la Croix-Rousse	A partir du jeudi 14 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
3454	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sur 30 m de part et d'autre du n° 37	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			sur 20 m entre le n° 35 et 37
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3455	Monsieur Michel Liard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur le trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue du Mail	sur trottoir, sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au samedi 23 mars 2019
3456	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	au droit de l'immeuble situé au n° 32-34	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			sur 20 m entre le n° 30 et 32
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3457	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des cycles seront interdits	Quai Général Sarrail	sur la piste cyclable Ouest située entre le pont Maréchal Lyautey et le n° 3	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		quai haut sur la promenade, entre le pont Maréchal Lyautey et le n° 3	
			l'accès et le stationnement seront autorisés		quai haut sur la promenade, côté Rhône, entre le pont Maréchal Lyautey et le n° 3	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
3458	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	entre le n° 3 et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) sur 30 m entre le n° 3 et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 21 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019
3459	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Dumont d'Urville	entre la rue d'Ivry et la rue du Chariot d'Or	
3459	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 12 avril 2019
				Rue Dumont d'Urville	côté pair (Est) entre la rue d'Ivry et la rue du Chariot d'Or	
3460	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la création d'une station Vélo'V	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté Est, sur 20 m au Sud de la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
3461	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'V	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hector Berlioz	sur 25 m au droit du n° 32	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 32	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au mercredi 3 avril 2019
3462	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	côté pair, sur 6 m au droit du n° 20	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au jeudi 25 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3463	Entreprise la Société les Dombes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée de la Saint-Patrick au Paddy's Corner	des animations seront autorisées	Rue de Cuire	sur la terrasse habituelle du Paddy's Corner	Le dimanche 17 mars 2019, de 10h à 23h
			l'installation de 5 sanitaires mobiles sera autorisée	Place des Tapis		A partir du dimanche 17 mars 2019, 8h, jusqu'au lundi 18 mars 2019, 9h
			l'installation d'une tente sera autorisée	Rue de Cuire	sur la terrasse habituelle du Paddy's Corner	A partir du dimanche 17 mars 2019, 8h, jusqu'au lundi 18 mars 2019, 9h
3464	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	sur 30 m au droit du n° 68	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 68	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019
3465	Etablissement Le Galopin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée de la Saint-Patrick	des animations seront autorisées	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 155	Le dimanche 17 mars 2019, de 18h à 23h
			l'installation d'une tonnelle sera autorisée sur le trottoir			A partir du dimanche 17 mars 2019, 17h, jusqu'au lundi 18 mars 2019, 0h
3466	Groupe Scolaire Louis Pergaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé, rue du Professeur Beauvisage, Commandant Pegout, boulevard des Etats-Unis, Jean Sarrazin, Théodore Levigne, Rochambeau	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Boulevard des Etats Unis		Le jeudi 21 mars 2019, de 9h15 à 11h
				Rue Théodore Levigne		
				Rue Rochambeau		
				Rue du Commandant Pegout		
				Rue Jean Sarrazin		
Rue Professeur Beauvisage						
3467	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier	Rue Sylvain Simondan	entre la rue Albert Falsan et la rue des Docteurs Cordiers	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction des besoins du chantier		entre la rue Albert Falsan et la rue des Docteurs Cordiers (au droit du chantier de construction)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Albert Falsan et la rue des Docteurs Cordiers	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3468	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue du Point du Jour	sur 30 m au droit du n° 55	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		dans les deux sens de circulation sur 50 m au droit du n° 55	
3469	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Béchevelin	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 29 mars 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3471	Entreprise Boutique Favel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès à une zone de travaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la République	au droit du n° 11, lors des phases de déchargement et de chargement des véhicules	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au lundi 1 avril 2019, de 6h30 à 18h
			l'accès, la circulation des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 4	
			l'arrêt des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du n° 11, lors des phases de déchargement et de chargement des véhicules	
3472	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Alma	entre la rue Ozanam et la rue des Vauzelles	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 13h à 17h
			la circulation générale s'effectuera à double sens	Rue Ozanam	entre la rue de l'Alma et la rue de Crimée, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue de l'Alma	
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue de Crimée, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue l'Alma	
3473	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Alma	en face du n°15	A partir du lundi 18 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019, de 13h à 17h
3474	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Le mardi 19 mars 2019, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 27	

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation Générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bensalem	Mahjoub	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	01/01/19	Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	Arrêté rectificatif
At	Magda	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème de classe	Stagiaire	01/11/18	Opéra de Lyon	Arrêté rectificatif
Mbahoinkassi	Farda	Adjoint technique	Non titulaire	01/01/19	Direction centrale de l'immobilier	Complément de temps partiel
Romano	Vincent	Ingenieur	Contractuel	01/01/19	Espaces verts	Complément de temps partiel
Testard	Amélie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/02/19	Education	Complément de temps partiel
Thomas	Amélie	Educatrice de jeunes enfants	Stagiaire	01/02/19	Enfance	Détachement pour stage
Gueffaf	Nadia	Adjoint technique principal 1 classe	Titulaire	01/09/17	Education	Détachement pour changement de filière
Maleysson	Yannick	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	23/02/19	Police municipale	Détachement pour changement de filière
Verot	Bertrand	Directeur général des services	Titulaire	01/02/19	Mairie du 6ème arrondissement	Fin de détachement
Joffre	Marilyn	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	01/02/19	Direction générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux	Intégration directe
Deslandes	Yvan	Technicien principal de 2ème classe	Stagiaire	11/01/19	Construction	Nomination stagiaire
Chaize	Julien	Adjoint technique principal de 2ème classe	Stagiaire	01/02/19	Direction gestion travaux et bâtiments	Nomination stagiaire
Diallo	Aïssatou Lamarana	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/19	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Kader	Kongko	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/19	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Lair	Romain	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/19	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Teouri	Salamatou	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/02/19	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Tirard-Collet	Amandine	Agent d'accueil	Contractuel	01/12/18	Mairie du 6ème arrondissement	Recrutement
Bonjour	Stéphanie	Attaché	Titulaire	01/02/19	Education	Recrutement par mutation
Fortin	Sabrina	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	01/01/19	Education	Réintégration
Leruste	Brigitte	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Titulaire	28/01/19	Enfance	Réintégration
Gauthier	Nathalie Danièle	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Cimetière	Remplacement
Cataye	Estelle	Responsable d'unité	Contractuel	01/01/19	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement
Chiron	Margaux Marie	Chargé de mission	Contractuel	01/01/19	Prévention de la délinquance	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Audigane	Alban	Adjoint administratif	Contractuel	21/01/19	Délégation générale au service au public et à la sécurité	Remplacement
Chellali	Mayssa Baya	Adjoint administratif	Contractuel	16/11/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Chellali	Mayssa Baya	Adjoint administratif	Contractuel	18/11/18	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Chenel	Murielle	Adjoint administratif	Contractuel	05/01/19	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement
Chollet	Pierrick	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/19	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Del Giudice	Cassandra	Adjoint administratif	Contractuel	25/11/18	Mairie du 7ème arrondissement	Remplacement
Garel	Salomé	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/19	Mairie du 9ème arrondissement	Remplacement
Gauthier	Danièle	Adjoint technique	Contractuel	01/01/19	Cimetière	Remplacement
Honfo	Cédric	Adjoint technique	Contractuel	31/12/18	Cimetière	Remplacement
Honfo	Cédric	Adjoint technique	Contractuel	31/03/19	Cimetière	Remplacement
Jolivet	Marie	Adjoint administratif	Contractuel	13/01/19	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement
Magane	Fatima	Cadre de santé 2ème classe	Contractuel	03/01/19	Ecologie urbaine	Remplacement
Malek	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/19	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Morières	Mathilde	Adjoint administratif	Contractuel	20/12/18	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement
Morières	Mathilde	Adjoint administratif	Contractuel	13/01/19	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement
Perillat-Charlaz	Lucile Marie	Adjoint administratif	Contractuel	09/01/19	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Abdi	Naoëlle	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/19	Direction gestion technique bâtiments	Remplacement
Allali	Adam	Adjoint technique	Contractuel	01/03/19	Sports	Remplacement
Aulagnon	Tanguy	Rédacteur	Contractuel	18/03/19	Cabinet du maire	Remplacement
Buyle	Mélanie	Adjoint administratif	Contractuel	11/02/19	Direction ressources humaines	Remplacement
Chaddou	Imane	Adjoint technique principal de 2ème classe	Contractuel	17/01/19	Education	Remplacement
Desonnais	Emilien	Adjoint technique	Contractuel	15/02/19	Sports	Remplacement
Gueriani	Malek	Adjoint administratif	Contractuel	01/02/19	Direction gestion travaux et bâtiments	Remplacement
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	01/03/19	Sports	Remplacement
Revillot	Alexia	Adjoint technique	Non titulaire	01/03/19	Enfance	Remplacement
Bonnat	Elise	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/03/19	Education	Remplacement
De Melo Barreto	Carla Patricia	Adjoint technique	Contractuel	26/02/19	Education	Remplacement
Saber	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	04/04/19	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Terrier	Thibault	Adjoint administratif	Contractuel	01/12/18	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement
Terrier	Thibault	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/19	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement
Vercher	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/19	Mairie du 8ème arrondissement	Remplacement
Zenasni	Zakir	Adjoint technique	Contractuel	01/02/19	Cimetières	Remplacement

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 25 mars 2019 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon – Avis

Le Comité Syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon se réunira le lundi 29 avril 2019 à 16 heures au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, 4 montée Cardinal Decourtray 69005 Lyon

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 18 au 22 février 2019

DP 069 381 18 00005T01 déposée le 20 février 2019 Transfert - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue de Thou Lyon 1er Superficie du terrain : 123 m² - Demandeur : SCI Renaissance 2 rue de Thou 69001 Lyon - Mandataire : Mme Girault Marielle

DP 069 387 19 00331 déposée le 18 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue de la Madeleine Lyon 7ème Superficie du terrain : 790 m² - Demandeur : Mme Roméo Juliet 74 rue Jaboulay 69007 Lyon

DP 069 388 19 00332 déposée le 18 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Saint-Vincent de Paul Lyon 8ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : M. Giannotti Damien 2 rue des Aubépins 69500 Bron

DP 069 389 19 00333 déposée le 18 février 2019 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 9 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 11656 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 388 19 00334 déposée le 18 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Saint-Maurice Lyon 8ème Superficie du terrain : 598 m² - Demandeur : D & C Evolution 39 Ter rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Demougin Charles

DP 069 381 19 00335 déposée le 18 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 508 m² - Demandeur : Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Mandataire : M. Prudent Eric

DP 069 383 19 00336 déposée le 18 février 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 251 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : Le Coq et la Mule 201 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mulet Molins Marta

DP 069 386 19 00337 déposée le 18 février 2019 - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Mme Vallin Florence 7 Chemin Neuf 69140 Rillieux la Pape - Auteur : Atelier Esprit du Lieu 8 Chemin de Puttet 69230 Saint-Genis-Laval

DP 069 387 19 00338 déposée le 18 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 52 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 3309 m² - Demandeur : Sas Slymag 52 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Mandataire : M. Thevenin Gaëtan

DP 069 389 19 00339 déposée le 18 février 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 79 chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 523 m² - Demandeur : M. Denis Pascal 79 chemin des Charbottes 69009 Lyon

DP 069 388 19 00340 déposée le 18 février 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 50 - 52 rue Professeur Sisley Lyon 8ème Superficie du terrain : 2317 m² - Demandeur : SDC Les Allées Lumière chez Régie Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Mandataire : Mme Frayon Tiphaine

DP 069 383 19 00342 déposée le 19 février 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 1767 m² - Demandeur : SCI Saint-Antoine et Yves de Treguier 18 rue du Stade 56190 Noyal-Muzillac - Mandataire : Mme Miglietti Gertrude Hélène

DP 069 387 19 00343 déposée le 19 février 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay-d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 382 19 00344 déposée le 19 février 2019 - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 23 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Régie Galyo SA 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Bodin Yannick

DP 069 386 19 00345 déposée le 19 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 187 m² - Demandeur : SLPIB 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 387 19 00346 déposée le 19 février 2019 - Projet : Coupes et abattages d'arbres - Terrain : rue du Docteur Salvat Lyon 7ème Superficie du terrain : 2879 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. le Président

DP 069 389 19 00347 déposée le 19 février 2019 - Projet : Démolition et reconstruction d'une véranda. Démolition d'un cabanon - Surface créée : 23 m² - Terrain : 61 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : M. Dechant Etienne 61 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon

DP 069 387 19 00348 déposée le 19 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 65 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 673 m² - Demandeur : Mme Kobilinsky Marie 27 rue Bellevue 69350 la Mulatière

DP 069 387 19 00349 déposée le 19 février 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 22 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 210 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recour Quentin

DP 069 385 19 00350 déposée le 19 février 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 43 rue du Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 837 m² - Demandeur : Generation Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Mandataire : M. Ferrier Nicolas

DP 069 387 19 00351 déposée le 19 février 2019 - Projet : Réhabilitation de bureaux - Terrain : 6 rue Professeur Grignard Lyon 7ème Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Centre Hospitalier Saint-Luc – Saint-Joseph 20 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonafini Pascal

DP 069 386 19 00352 déposée le 19 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 place Puvis de Chavannes Lyon 6ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Mme Canel Karine 2 place Puvis de Chavannes 69006 Lyon

DP 069 387 19 00353 déposée le 20 février 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 270 rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 583 m² - Demandeur : SCI Gauthier Chaumat 270 rue de Créqui 69007 Lyon - Mandataire : M. Chaumat Rémi Cyril

DP 069 388 19 00354 déposée le 20 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 98 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 273 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S. 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 384 19 00355 déposée le 20 février 2019 - Projet : Ravalement de façades et modification de toiture - Terrain : 18 rue Anselme Lyon 4ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : Konex 6 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Meynet Sébastien

DP 069 382 19 00356 déposée le 20 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 36 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 234 m² - Demandeur : M. Cuq Jean-Alexandre 26 rue Victor Hugo 69002 Lyon

DP 069 386 19 00357 déposée le 20 février 2019 - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : M. Garel Patrick Le David 69170 Dieme

DP 069 384 19 00358 déposée le 20 février 2019 - Projet : Modification de façades - Terrain : 1 rue d'Isly - Angle rue Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 19 00359 déposée le 20 février 2019 - Projet : Modification de façades - Terrain : 1 rue d'Isly - Angle rue Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 383 19 00360 déposée le 20 février 2019 - Projet : Modification de façades - Terrain : 215 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 3855 m² - Demandeur : Le Grand Paris Patrimoine 128 boulevard Raspail 75006 PARIS - Mandataire : M. Allard Eric

DP 069 385 19 00361 déposée le 21 février 2019 - Projet : Installation d'une clôture, portail et portillon - Terrain : 12 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 2197 m² - Demandeur : Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 385 19 00362 déposée le 21 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Saint-Paul Lyon 5ème Superficie du terrain : 100 m² - Demandeur : Bagneres et Lepine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Hornus Denis

DP 069 386 19 00363 déposée le 21 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en local professionnel - Terrain : 127 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 358 m² - Demandeur : M. Praline Olivier 39 rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 387 19 00364 déposée le 21 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries, ravalement de façade et modification de toiture - Terrain : 8 rue Renan Lyon 7ème Superficie du terrain : 1180 m² - Demandeur : M. Cherpin Lionel 141 avenue Berthelot 69007 Lyon

DP 069 385 19 00365 déposée le 21 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue des Trois Maries Lyon 5ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : Neowi Immobilier 26 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Mandataire : M. Aguera Raphaël

DP 069 388 19 00366 déposée le 20 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 52 rue Varichon Lyon 8ème Superficie du terrain : 469 m² - Demandeur : Mme Prost Laure 178 avenue Charles de Gaulle 38140 Rives sur Fure

DP 069 386 19 00367 déposée le 20 février 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 1 quai Sarrail Lyon 6ème Superficie du terrain : 2203 m² - Demandeur : Métropole de Lyon VVN/PVE/Ingénierie et Prospectives 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. le Président

DP 069 385 19 00368 déposée le 21 février 2019 - Projet : Aménagement d'espaces verts - Terrain : Place Varillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 3870 m² - Demandeur : Métropole de Lyon Ducv-Mou-Epi 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 382 19 00369 déposée le 20 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1801 m² - Demandeur : SCI Du Colibri 8 rue de Beaumont 42270 Saint-Priest-en-Jarez - Mandataire : Perrier Christophe et Isabelle

DP 069 388 19 00370 déposée le 20 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Hugues Guerin Lyon 8ème Superficie du terrain : 793 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 382 19 00371 déposée le 20 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue des Archers Lyon 2ème Superficie du terrain : 248 m² - Demandeur : Yse 91 rue Caulaincourt 75018 PARIS - Mandataire : Mme Blocman Clara

DP 069 386 19 00372 déposée le 20 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 384 19 00373 déposée le 20 février 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 montée Bonafou Lyon 4ème Superficie du terrain : 698 m² - Demandeur : Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 385 19 00374 déposée le 21 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Menuiseries Ferlay 1 RD1 - Le Creux de la Thine 26140 Andancette - Mandataire : M. Verjat Florent

DP 069 389 19 00375 déposée le 21 février 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 75 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1483 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie Be 73 ter rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne Cedex - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 386 19 00376 déposée le 21 février 2019 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 13 m² - Terrain : 15 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : M. Lagane Audrey 14 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon Cedex 06

DP 069 385 19 00377 déposée le 21 février 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 13 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 641 m² - Demandeur : Mme Lemaistre Hélène 13 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon

DP 069 384 19 00378 déposée le 21 février 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 19 montée Kubler Lyon 4ème Superficie du terrain : 779 m² - Demandeur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : M. Carron Claude

DP 069 383 19 00379 déposée le 22 février 2019 - Projet : Construction d'un abri jardin - Terrain : 144 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : Mme Jenzer Janine 73 rue Trarieux 69003 Lyon

DP 069 382 19 00380 déposée le 21 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 152 m² - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 388 19 00382 déposée le 22 février 2019 - Projet : Installation d'une clôture, portails et portillons - Terrain : 63 - 65 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 4007 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 382 19 00383 déposée le 22 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 58 avenue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Microcosme 55 avenue Albert Calmette 59910 Bondues - Mandataire : M. Dhellemmes Alexis

DP 069 381 19 00384 déposée le 22 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 place des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 1410 m² - Demandeur : M. Peyraverney Nicolas 30 place des Chartreux 69001 Lyon

DP 069 387 19 00385 déposée le 22 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Tourville Lyon 7ème Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : M. Richez Antoine 6 rue Tourville 69007 Lyon

DP 069 381 19 00386 déposée le 22 février 2019 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 2 rue de Savy Lyon 1er Superficie du terrain : 9 m² - Demandeur : Super 5 93 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Mandataire : M. Boschetti Brian

DP 069 385 19 00388 déposée le 22 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 161 m² - Demandeur : Immo de France Rhône-Alpes 72 rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne - Mandataire : Mme Buisson Mélanie

DP 069 386 19 00389 déposée le 22 février 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 35 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : M. Folliet Pierre Louis 270 chemin des Monts 73000 Bassens

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 18 au 22 février 2019

PC 069 384 13 00436 M03 déposé le 22 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements collectifs et 2 logements individuels. Création de 24 aires de stationnement. Démolition du bâti existant. - Surface créée : 1303 m² - Terrain : 15-17-19 rue Claudius Linossier Lyon 4ème Superficie du terrain : 761 m² - Demandeur : SCCV "Le Dinandier" 91 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Penchinat Cédric - Auteur : M. Okho 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon Cedex 03

PC 069 382 16 00023 M02 déposé le 22 février 2019 Modificatif - Projet : Aménagement d'une - Surface commerciale, réfection de devanture et d'une verrière - Surface créée : 133 m² - Terrain : 9- 11 rue Carnot 1 rue de Jussieu - 10-12 rue Grolée Lyon 2ème Superficie du terrain : 1178 m² - Demandeur : White Knight C Grólée Carnot 2013 16 avenue Hoche 75008 paris - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : RCA Ruby Curis Associés 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 385 16 00086 M01 déposé le 21 février 2019 Modificatif - Projet : Démolition partielle de bâtiments, réhabilitation et extension d'une maison individuelle. - Surface créée : 130 m² - Terrain : 39 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 1259 m² - Demandeur : M. et Mme Duchamp Maude et Vincent 39 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Auteur : Mme Dumont Aude 21 rue Duguesclin 69006 Lyon

PC 069 387 17 00009 M02 déposé le 20 février 2019 Modificatif - Projet : Démolition des bâtiments, construction d'un groupe scolaire et de bureaux avec création de 62 aires de stationnement - Surface créée : 6948 m² - Terrain : 3 rue Clément Marot- Allée de Fontenay Lyon 7ème Superficie du terrain : 16613 m² - Demandeur : NDDA Réalisations 126 rue de Provence 75008 PARIS 08 - Mandataire : M. Barbier Alain - Auteur : M. Favaro Marc 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 385 17 00032 M01 déposé le 21 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 194 m² - Terrain : 20 rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 2582 m² - Demandeur : M. Lacroix Régis 22 rue des Noyers 69005 Lyon - Auteur : M. Morand Pierre-Alain 2148 Hameau de Flassieu 69970 Chaponnay

PC 069 388 17 00221 M02 déposé le 18 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 8 logements, une maison individuelle et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 529 m² - Terrain : 5-7 rue Saint-Mathieu Lyon 8ème Superficie du terrain : 515 m² - Demandeur : SCCV Lyon ST Mathieu 7 25 rue Dominique Vincent 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Gouttenoire Stéphane - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 388 17 00350 M01 déposé le 21 février 2019 Modificatif - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 52 m² - Terrain : 4 rue du Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Joly Sébastien 4 rue du Professeur Joseph Nicolas 69008 Lyon - Auteur : Arc-Point-Trait Durand Mathieu 21 rue Sainte-Geneviève 69006 Lyon

PC 069 389 17 00404 M01 déposé le 18 février 2019 Modificatif - Projet : Création d'une mezzanine, réfection de façade et modification de toiture - Surface créée : 29 m² - Terrain : 24 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 618 m² - Demandeur : M. Bonneau Gérard 32 rue Chazière 69004 Lyon - Auteur : Atelier De L'A.R.U.E. 7 rue Joseph Faure 69700 Givors

PC 069 387 19 00032 déposé le 18 février 2019 - Projet : Changement de destination de logements en locaux d'intérêts collectifs et modification de façades - Terrain : 6 - 8 rue Claude Boyer Lyon 7ème Superficie du terrain : 2183 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 LTON Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 389 19 00033 déposé le 18 février 2019 - Projet : Construction d'un ensemble de bureaux - Surface créée : 4855 m² - Terrain : 9 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 7708 m² - Demandeur : PRD Office 8 rue Lamennais 75008 Paris 08 - Mandataire : M. Condemine Eric - Auteur : ECDM Architectes 7 rue du Mont Thabor 75011 Paris

PC 069 386 19 00034 déposé le 19 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement et modification de façades - Terrain : 16 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 702 m² - Demandeur : M. Deguillaume Luc 31 rue Sainte-Sophie 78000 Versailles - Auteur : By Architectes 16 rue Duquesne 69006 Lyon

PC 069 383 19 00035 déposé le 20 février 2019 - Projet : Modification de façades et toitures - Surface créée : 37 m² - Terrain : 95 rue Molière Lyon 3ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : SCI JBP 29 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Mandataire : M. Piron Fabien - Auteur : M. Regnier Philippe 1 bis rue de Champvallon 25200 Bethoncourt

PC 069 385 19 00037 déposé le 20 février 2019 - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 10 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 671 m² - Terrain : 92 rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 1099 m² - Demandeur : Urban Home 13 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Mandataire : M. Dessales Aurélien - Auteur : Human Architectes 21 rue Bouteille 69001 Lyon

PC 069 383 19 00038 déposé le 21 février 2019 - Projet : Changement de destination d'une maison individuelle et d'un atelier en bureaux avec modification des façades et de toiture - Terrain : 20 bis rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : SCI Julien 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 Saint-Michel Sur Rhône

PC 069 387 19 00039 déposé le 22 février 2019 - Projet : Construction d'une annexe d'un établissement scolaire - Surface créée : 817 m² - Terrain : 2 rue du Docteur Salvat Lyon 7ème Superficie du terrain : 2879 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président - Auteur : Mme Dargnat Aurélie 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 18 au 22 février 2019

PD 069 388 19 00005 déposé le 20 février 2019 - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : Route de Vienne - rue Croix-Barret Lyon 8ème Superficie du terrain : 3428 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient - CS83833 69408 Lyon Cedex 3 - Mandataire : M. Petrozzi Romain

PD 069 387 19 00006 déposé le 22 février 2019 - Projet : Démolition d'un immeuble de logements et dépendances - Terrain : 19-21 allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème Superficie du terrain : 647 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 7/8 69205 Lyon Cedex 01

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué Changement d'Usage déposés pendant la période du 18 au 22 février 2019

US 069 386 19 00075 déposé le 18 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Sainte-Geneviève Lyon 6ème Superficie du terrain : 96 m² - Demandeur : M. Souvignet Benoit 22 rue Sainte-Geneviève 69006 Lyon

US 069 383 19 00076 déposé le 19 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² au 6ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 272 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 1516 m² - Demandeur : Mme Glatt Sandrine 272 cours Lafayette 69003 Lyon - Auteur : Rolin Bainson 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

US 069 383 19 00077 déposé le 18 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² au rdc en cabinet de psychothérapie, thérapie brèves, réflexologie - Terrain : 49 rue Professeur Paul Sisley Lyon 3ème Superficie du terrain : 1044 m² - Demandeur : Mme Tricot Caroline 19 rue Alexandre Boutin 69100 Villeurbanne - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité

US 069 386 19 00078 déposé le 18 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 116,78 m² en bureaux - Terrain : 35 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : Folliet Développement - Mandataire : Soveico Pierre Morel - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 387 19 00079 déposé le 19 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 32 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : M. Zanitti Erwan 32 rue d'Anvers 69007 Lyon - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 386 19 00080 déposé le 19 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54 m² au rdc en cabinet de médecin psychiatre - Terrain : 127 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 89 m² - Demandeur : M. Praline Olivier 39 rue Tronchet 69006 Lyon - Auteur : Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Saxe 69006 Lyon

US 069 383 19 00081 déposé le 19 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 65 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 18583 m² - Demandeur : M. Galice Marcel Bairro Mauzinho Manaus Amazona Cep 69075 4

US 069 383 19 00082 déposé le 20 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 31,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 145 m² - Demandeur : Mme Sabourdy Claire 76 chemin de Beauvillard 38460 Venerieu - Auteur : Oralia Bagnères et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 383 19 00083 déposé le 20 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 B CRS Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 210 m² - Demandeur : M. Abdou Madjid 46 B cours Richard Vitton 69003 Lyon - Auteur : Syndic Equitable 40 rue Laure Diebold 69009 Lyon

US 069 383 19 00084 déposé le 21 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 B cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 210 m² - Demandeur : M. Abdou Madjid 46 B cours Richard Vitton 69003 Lyon - Auteur : Syndic Equitable 40 rue Laure Diebold 69009 Lyon

US 069 383 19 00085 déposé le 20 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 80 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : M. Abdou Madjid 46 Bis cours Richard Vitton 69003 Lyon - Auteur : Régie Galichet Lemaître 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 387 19 00086 déposé le 20 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en cabinet d'infirmier - Terrain : 19 rue Maurice Bouchor Lyon 7ème Superficie du terrain : 1817 m² - Demandeur : Mme Grea Valentine 19 rue Maurice Bouchor 69007 Lyon - Auteur : Cogestrim 17 rue du Bâtiment d'Argent 69001 Lyon

US 069 381 19 00087 déposé le 20 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 place Lieutenant Morel Lyon 1er Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : M. Abrivard Benjamin 4 allée Alexandre Dumas 14123 IFS - Auteur : Régie Mouton 9 rue Commandant Dubois 69003 Lyon

US 069 387 19 00088 déposé le 21 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 5 bis rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 755 m² - Demandeur : M. Rabec Guillaume 5 bis rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Auteur : Oralia 50 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 19 00089 déposé le 21 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 219,61 m² en bureaux - Terrain : 20 BIS rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 645 m² - Demandeur : Rhône et Saône Investissement M. Patrick Farkas 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon

US 069 387 19 00090 déposé le 22 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21,60 m² en meublée de courte durée - Terrain : 127 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 414 m² - Demandeur : M. Delhomme Nicolas 98 rue du Bletton 69330 Pusignan - Auteur : Bari 14 rue Tronchet 69457 Lyon Cedex 06

US 069 383 19 00091 déposé le 22 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Saint-Eusèbe Lyon 3ème Superficie du terrain : 258 m² - Demandeur : M. Delhomme Nicolas 98 rue du Bletton 69330 Pusignan - Auteur : Espace Immobilier Lyonnais 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 383 19 00092 déposé le 22 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 102 cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 323 m² - Demandeur : Mme Delhomme Yvette 18 chemin de Montalet 69330 Jons - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 18 au 22 février 2019

DP 069 382 18 02217 Décision du 19 février 2019 à M. Fuoco Denis 104 rue du Fer à Cheval 69280 Marcy l'Etoile - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue Claudius Collonge Lyon 2ème

DP 069 382 18 02218 Décision du 19 février 2019 à M. Yanga-Mpungi Gauthier 166 avenue Jean Jaurès 69150 Decines Charpieu - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue Claudius Collonge Lyon 2ème

DP 069 384 18 02228 Décision du 18 février 2019 à Mme Conner Caroline 12 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 Grande rue de La Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 18 02272 Décision du 18 février 2019 à M. Guiomar Eric 21 rue Henri Ferré 69004 Lyon - Projet : Installation d'un portail avec modification de façade - Terrain : 21 rue Henri Ferré Lyon 4ème

DP 069 381 18 02286 Décision du 19 février 2019 à Mme Vacher Renée 12 impasse des Chartreux 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 impasse des Chartreux Lyon 1er

DP 069 384 18 02307 Décision du 18 février 2019 à M. Bergery Lucien 26 place de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 place de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 388 18 02368 Décision du 18 février 2019 à Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 51-55 rue de la Moselle Lyon 8ème

DP 069 385 18 02384 Décision du 19 février 2019 à M. d'Hausen Thibault 4 rue de la Terrasse 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 381 18 02415 Décision du 19 février 2019 à Batigère Rhône Alpes 31 b rue Bossuet 69415 Lyon Cedex 06 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue Burdeau Lyon 1er

DP 069 382 18 02446 Décision du 19 février 2019 à SDC 21-23 rue Casimir Perier - 54 rue Smith 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façades avec changement de menuiseries - Terrain : 21-23 rue Casimir Perier Lyon 2ème

DP 069 389 18 02462 Décision du 19 février 2019 à Audace Immobilier 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 20 quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 388 18 02475 Décision du 18 février 2019 à M. Longin David 13 b rue Saint-Nestor 69008 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse et d'une piscine - Terrain : 13b rue Saint-Nestor Lyon 8ème

DP 069 381 18 02495 Décision du 19 février 2019 à M. Charvet Patrick 6 place Rouville 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Rivet Lyon 1er

DP 069 384 18 02513 Décision du 18 février 2019 à Formica Sas 2 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 cours d'Herbouville Lyon 4ème

DP 069 381 18 02531 Décision du 19 février 2019 à UVR Brest 57 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 86 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er

DP 069 381 18 02537 Décision du 19 février 2019 à Pékin Express 1 rue des Bouquetiers 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue des Bouquetiers Lyon 1er

DP 069 381 18 02545 Décision du 19 février 2019 à Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er

DP 069 381 18 02582 Décision du 19 février 2019 à Fondation Claude Martin 9 rue des Augustins 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Royale Lyon 1er

DP 069 381 18 02608 Décision du 19 février 2019 à M. Thomas Aurélien 8 rue Pouteau 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Pouteau Lyon 1er

DP 069 384 18 02609 Décision du 18 février 2019 à Hocky Poky 47 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 389 19 00006 Décision du 19 février 2019 à Mme Grégoire Fabienne rue Saint-Ferréol 30700 Uzès - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Terrain : 24 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

DP 069 389 19 00018 Décision du 19 février 2019 à Rhône Dentaire Services 24 avenue Joannès Masset 69263 Lyon Cedex 09 - Projet :

Modification de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

DP 069 386 19 00029 Décision du 18 février 2019 à La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69457 Lyon Cedex 06 - Projet : Installation d'une clôture et changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Laurent Vibert Lyon 6ème

DP 069 383 19 00032 Décision du 19 février 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 ter rue Francis de Préssensé 69100 Villeurbanne Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 - 3 rue Bonnefond Lyon 3ème

DP 069 381 19 00039 Décision du 19 février 2019 à SAS Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 passage Gonin Lyon 1er

DP 069 382 19 00040 Décision du 19 février 2019 à Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 50 rue Smith Lyon 2ème

DP 069 388 19 00051 Décision du 18 février 2019 à Mme Burtin Camille 170 avenue Paul Santy 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 170 avenue Paul Santy Lyon 8ème

DP 069 385 19 00057 Décision du 19 février 2019 à Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Roger Radisson Lyon 5ème

DP 069 384 19 00065 Décision du 19 février 2019 à Sas Paul Roche Champillard 69870 Lamure Sur Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 rue de Belfort Lyon 4ème

DP 069 382 19 00071 Décision du 19 février 2019 à Cabinet Bois 17 rue Berchet 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 76 rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 389 19 00082 Décision du 19 février 2019 à M. Talbot Laurent 5 chemin de Montessuy 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 3 m² - Terrain : 5 chemin de Montessuy Lyon 9ème

DP 069 385 19 00101 Décision du 19 février 2019 à M. Belvegue Fabrice 69 Grande rue 69440 Saint-Laurent-D Agny - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 381 19 00104 Décision du 19 février 2019 à Toke 1 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue Hippolyte Flandrin Lyon 1er

DP 069 388 19 00111 Décision du 18 février 2019 à Adoma 144 rue Garibaldi 69455 Lyon Cedex 06 - Projet : Installation de deux portails et d'un portillon - Terrain : 16 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 383 19 00134 Décision du 19 février 2019 à Mme Crucho-Mota Elisabeth 185 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Sainte-Anne de Baraban Lyon 3ème

DP 069 383 19 00135 Décision du 19 février 2019 à Mme Crucho-Mota Elisabeth 185 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Sainte-Anne de Baraban 2ème étage Lyon 3ème

DP 069 389 19 00144 Décision du 19 février 2019 à M. Gavalda Jean Luc 27 rue Littré 69009 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 27-29 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 382 19 00146 Décision du 19 février 2019 à Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 385 19 00152 Décision du 19 février 2019 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 quai Fulchiron Lyon 5ème

DP 069 381 19 00165 Décision du 19 février 2019 à Jean Pierre Goudard 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 385 19 00166 Décision du 19 février 2019 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 51 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 382 19 00182 Décision du 19 février 2019 à Monoprix Exploitation 14 rue Marc Bloch 92116 Clichy - Projet : Réfection et remise en peinture de devanture - Terrain : 38 rue Tupin Lyon 2ème

DP 069 388 19 00200 Décision du 18 février 2019 à Le Bis' Tram 10 rue Paul Cézanne 69960 Corbas - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue Genton Lyon 8ème

DP 069 383 19 00219 Décision du 19 février 2019 à SCI Saint-Charles 119 rue Michel Aulas 69400 Limas - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Saint-Charles Lyon 3ème

DP 069 388 19 00223 Décision du 18 février 2019 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 36 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème

DP 069 388 19 00230 Décision du 18 février 2019 à Mme Poncet Françoise 18 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème

DP 069 383 19 00258 Décision du 19 février 2019 à M. Nzondo Biyot Olaf 26 rue Claudius Pionchon 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 18 au 22 février 2019

PC 069 383 17 00314 M01 - Arrêté du 18 février 2019 Modificatif à Areas HRC 11 allée de l'Arche 92032 PARIS La Défense - Projet : Installation de bâtiments modulaires - Surface créée : 183 m² - Terrain : Place Charles Béraudier Gare de Lyon Part Dieu Lyon 3ème

PC 069 389 18 00418 - Arrêté du 19 février 2019 à Conservatoire National MD Lyon 3 quai Chauveau 69266 Lyon Cedex 09 - Projet : Mise en sécurité et accessibilité du Conservatoire Nationale de Lyon - Terrain : 3 quai Chauveau Lyon 9ème

PC 069 386 18 00419 - Arrêté du 19 février 2019 à Société des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers 9 b avenue d'Iéna 75016 PARIS - Projet : Changement de destination de locaux artisanal et commercial en bureaux avec modification de façades - Surface créée : 290 m² - Terrain : 70 bis rue Bossuet Lyon 6ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

DP 069 386 18 02385 T01 déposée le 26 février 2019 Transfert - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 127 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 625 m² - Demandeur : Mme Jannin Nathalie 5 rue des Cadets de la France Libre 69003 Lyon

DP 069 383 19 00387 déposée le 25 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 49 rue Professeur Paul Sisley Lyon 3ème Superficie du terrain : 1044 m² - Demandeur : Mme Tricot Caroline 19 rue Alexandre Boutin 69100 Villeurbanne

DP 069 383 19 00390 déposée le 25 février 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 34 rue Général Mouton Duvernet Lyon 3ème Superficie du terrain : 3630 m² - Demandeur : Département du Rhône 29 rue Paul Bert 69003 Lyon - Mandataire : M. Guilloteau Christophe

DP 069 381 19 00392 déposée le 25 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 39 rue Pierre Dupont Lyon 1er Superficie du terrain : 102 m² - Demandeur : M. Pech Nicolas 39 rue Pierre Dupont 69001 Lyon

DP 069 385 19 00393 déposée le 25 février 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 23 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 133 m² - Demandeur : M. Pakloglou Michel 23 quai Romain Rolland 69005 Lyon

DP 069 382 19 00394 déposée le 25 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 407 m² - Demandeur : M. Ziegler Gonzague 48 rue Franklin 69002 Lyon

- DP 069 385 19 00395 déposée le 25 février 2019 - Projet : Coupe et abattage d'un arbre (érable) - Terrain : 99 - 101 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 10468 m² - Demandeur : STE Grandeur Nature 590 RD 306 69760 Limonest - Mandataire : M. Reynaud Alain
- DP 069 387 19 00396 déposée le 25 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 49 rue Paul Duvivier Lyon 7ème Superficie du terrain : 811 m² - Demandeur : Laboratoire Lumières 49 rue Paul Duvivier 69007 Lyon - Mandataire : Mme Buzzi Emilie
- DP 069 389 19 00397 déposée le 25 février 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 rue des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 405 m² - Demandeur : PCIM Energies 69 rue des Sources 38780 Pont-Evêque - Mandataire : M. Foudil
- DP 069 385 19 00398 déposée le 25 février 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 b rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : M. Bar Nicolas 8 b rue de la Garenne 69005 Lyon
- DP 069 383 19 00399 déposée le 26 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 123 rue Masséna Lyon 3ème Superficie du terrain : 950 m² - Demandeur : Taksim 123 rue Masséna 69003 Lyon - Mandataire : Mme Meral Gulden
- DP 069 382 19 00400 déposée le 26 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 57 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 6657 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire
- DP 069 387 19 00401 déposée le 26 février 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 186 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 14450 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président
- DP 069 387 19 00402 déposée le 26 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 56 rue Pré Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 724 m² - Demandeur : Erilia 55 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : M. Hermelle Christian
- DP 069 383 19 00403 déposée le 26 février 2019 - Projet : Remise en peinture d'une clôture avec extension d'une terrasse - Terrain : 2 rue Docteur Paul Diday Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : M. Lecante Thomas 2 rue Docteur Paul Diday 69003 Lyon
- DP 069 387 19 00404 déposée le 26 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 63 - 65 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 673 m² - Demandeur : Mme Tissier Claudine 47 rue Lortet 69007 Lyon
- DP 069 382 19 00405 déposée le 26 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 49 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 t rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne Cedex - Mandataire : M. Savle Martial
- DP 069 389 19 00406 déposée le 26 février 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 35 rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 401 m² - Demandeur : Mme Serain Marie France 35 rue Roger Salengro 69009 Lyon
- DP 069 385 19 00408 déposée le 26 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 486 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 t rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne Cedex - Mandataire : M. Savle Martial
- DP 069 386 19 00409 déposée le 26 février 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 222 m² - Demandeur : Mme Daclin Michèle 6 rue Tête d'Or 69006 Lyon
- DP 069 388 19 00410 déposée le 26 février 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 2 t rue Professeur Calmette Lyon 8ème Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassollette Laurent
- DP 069 384 19 00411 déposée le 27 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 1 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Mme Burlat Jeanne Marie 10 rue Raoul Durand 69100 Villeurbanne
- DP 069 388 19 00412 déposée le 27 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 23 b rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Mme Montagnon Lucienne 11 allée de l'Olivier 69780 Mions
- DP 069 384 19 00413 déposée le 27 février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Mme Gilly Isabelle 12 rue Dumenge 69004 Lyon
- DP 069 383 19 00414 déposée le 27 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15b rue Villebois Mareuil Lyon 3ème Superficie du terrain : 1353 m² - Demandeur : M. Rosfelder Benjamin 15 b rue Villebois Mareuil 69003 Lyon
- DP 069 386 19 00415 déposée le 27 février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 PARIS Cedex 18 - Mandataire : Mme Dargaud Aurélie
- DP 069 384 19 00416 déposée le 27 février 2019 - Projet : Modification de façade, construction d'une terrasse et ravalement de façade - Terrain : 11 rue Philippeville Lyon 4ème Superficie du terrain : 112 m² - Demandeur : M. Bru Vincent 8 rue Franklin 69002 Lyon
- DP 069 388 19 00417 déposée le 27 février 2019 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 207 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 551 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel
- DP 069 383 19 00418 déposée le 27 février 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 38 rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : M. Perlier Nicolas 38 rue Julien 69003 Lyon
- DP 069 387 19 00419 déposée le 27 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 avenue Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 17195 m² - Demandeur : Mme Avet Francine 22 rue Elie Rochette 69007 Lyon
- DP 069 383 19 00420 déposée le 27 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Chaponnay Lyon 3ème Superficie du terrain : 208 m² - Demandeur : Mme Debrus Florence 6 rue de la Paix 71600 PARAY Le Monial
- DP 069 388 19 00421 déposée le 28 février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue des Artisans Lyon 8ème Superficie du terrain : 228 m² - Demandeur : M. Demure Daniel 14 rue des Artisans 69008 Lyon
- DP 069 383 19 00422 déposée le 28 février 2019 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 85 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : SCI Des Echevins 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean
- DP 069 383 19 00423 déposée le 28 février 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Gabillot Lyon 3ème Superficie du terrain : 580 m² - Demandeur : Mme Jacus Petronela 10 rue Gabillot 69003 Lyon
- DP 069 384 19 00424 déposée le 28 février 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : SDC C/O Régie Lery 165 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : Mme Lery Olivier
- DP 069 385 19 00425 déposée le 28 février 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 rue Soeur Janin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1363 m² - Demandeur : M. Rissoan Richard 8 rue Soeur Janin 69005 Lyon
- DP 069 388 19 00427 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 154 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : SCI Vito 18 rue Président Kruger 69008 Lyon - Mandataire : M. Auton Emmanuel
- DP 069 388 19 00428 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 154 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Don Vito 154 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Cousin Julien
- DP 069 389 19 00429 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 19 rue du Docteur Raffin Lyon 9ème Superficie du terrain : 156 m² - Demandeur : JE.C.PA 6 rue Villeneuve 69004 Lyon - Mandataire : M. Jeanneret Raphaël
- DP 069 382 19 00430 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 223 m² - Demandeur : Luna Vitucci 15 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Chouchi Sahra
- DP 069 384 19 00431 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue Joséphin Souлары Lyon 4ème Superficie du terrain : 1242 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne
- DP 069 384 19 00432 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Joséphin Souлары Lyon 4ème Superficie du terrain : 1242 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne
- DP 069 383 19 00433 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 49 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 496 m² - Demandeur : Sibilia 102 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Bluntzer Bruno
- DP 069 388 19 00434 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 32 rue des Alouettes Lyon 8ème Superficie du terrain : 4129 m² - Demandeur : M. Alardin Renaud 19 rue Maryse Bastié 69008 Lyon
- DP 069 388 19 00435 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Modification de clôtures, construction d'une terrasse - Terrain : 17 impasse Bazat Lyon 8ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : M. Ferlay 17 impasse Bazat 69008 Lyon

DP 069 385 19 00436 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue des Antonins Lyon 5ème Superficie du terrain : 629 m² - Demandeur : Mirl 137 chemin Pelet 69390 Vernaison - Mandataire : M. Peyrard Jean Michel

DP 069 381 19 00437 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Abaissement du plancher - Terrain : 8 - 9 place Tobie Rabatel Lyon 1er Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Régie Rochon - Lesne 28 quai Jaÿr 69009 Lyon - Mandataire : M. Petit Jean

DP 069 382 19 00438 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Ravalement et modification de façade et de toiture - Terrain : 57 passage de l'Argue Lyon 2ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Hemipierre 27 rue de la Solidarité 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Duchamp Hervé

DP 069 387 19 00439 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue d'Aguesseau Lyon 7ème Superficie du terrain : 142 m² - Demandeur : SDC 8 rue d'Aguesseau 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Coulard Julien

DP 069 383 19 00440 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 64 rue du Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : Tabac des Facultés 64 rue du Professeur Florence 69003 Lyon - Mandataire : Mme Lucarelli Carole

DP 069 385 19 00441 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 120 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 976 m² - Demandeur : M. Pelletier Jean-Claude 672 rue de la Chanillière 71570 Romanèche-Thorins

DP 069 389 19 00442 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de clôture - Surface créée : 20 m² - Terrain : 15 allée des Cavatines Lyon 9ème Superficie du terrain : 572 m² - Demandeur : Mme Comte Sophie 15 allée des Cavatines 69009 Lyon

DP 069 384 19 00443 déposée le 1er mars 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Terrain : 161 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : SCI de la Baie 174 boulevard de la Croix-Rousse 69001 Lyon - Mandataire : Lamarche Didier et Catherine

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

PA 069 385 19 00002 déposé le 25 février 2019 - Projet : Réhabilitation d'un espace public - Terrain : Place Saint-Paul Lyon 5ème Superficie du terrain : 1012 m² - Demandeur : sytral 21 boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Bouzerda Fouziya

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

PC 069 383 07 00538 M02 déposé le 1er mars 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 270 m² - Terrain : 22 bis rue de la Caille Lyon 3ème Superficie du terrain : 593 m² - Demandeur : M. et Mme Perrin Elodie et François 33 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Auteur : M. Vouilloux Donald 5 rue Simone de Beauvoir 69007 Lyon

PC 069 382 12 00329 M01 déposé le 1er mars 2019 Modificatif - Projet : Changement de destination de locaux d'activités en 16 logements, démolition d'un édicule et paiement d'une taxe pour non réalisation de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1677 m² - Terrain : 4 rue Gentil Lyon 2ème Superficie du terrain : 460 m² - Demandeur : SCI Dapar 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 387 14 00316 M03 déposé le 28 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 207 logements, de bureaux, de 2 commerces et création de 280 aires de stationnement - Surface créée : 23274 m² - Terrain : 170 avenue Jean Jaurès - Ilot 17 Lyon 7ème Superficie du terrain : 7905 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : Petitdidierprioux 1 ter rue de Bérulle 94160 Saint-Mande

PC 069 383 15 00280 M02 déposé le 27 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et de 200 aires de stationnement - Surface créée : 26851 m² - Terrain : 107 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 15229 m² - Demandeur : FT Immo H 6 place d'Alleray 75505 PARIS Cedex 15 - Mandataire : M. Jasson Bertrand - Auteurs : Hardel & Le Bihan Architectes 11 cité de l'Ameublement 75011 Paris M. Godet Hubert 35 boulevard Georges Clémenceau 92400 Courbevoie

PC 069 389 16 00237 M01 déposé le 26 février 2019 Modificatif - Projet : Construction de 6 maisons individuelles et création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 546 m² - Terrain : 4 - 6 rue Louis Mouillard Lyon 9ème Superficie du terrain : 5961 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Formidable Architectes 2 rue Cuvier 69006 Lyon

PC 069 385 16 00433 M01 déposé le 25 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 238 m² - Terrain : 61 rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 5068 m² - Demandeur : M. Djefal Samir 61 rue de la Garenne 69005 Lyon - Auteur : Architecture Attitude 31 rue Félix Brun 69007 Lyon

PC 069 383 16 00460 M03 déposé le 25 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 91 logements, d'une résidence sociale de 47 logements (foyer jeunes travailleurs), de bureaux, d'un centre culturel et de commerces avec création de 182 aires de stationnement - Surface créée : 17154 m² - Terrain : 222 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 4075 m² - Demandeur : Sas Lyon 3 Lafayette 5860 rue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Bonnet Sabine - Auteurs : Wilmotte & Associés 68 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris Itar Architectures 47 rue des Tournelles 75003 Paris Sud Architectes 27 rue Joannès Masset - CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 381 17 00183 T02 déposé le 28 février 2019 Transfert - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements. Changement de destination d'un hébergement hôtelier en 2 logements et local commercial avec modification de façade - Surface créée : 250 m² - Terrain : 36 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : ASL 36 rue de l'Arbre Sec 36 rue de l'Arbre Sec 69001 Lyon - Mandataire : M. Lescure Thierry - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 17 00308 M01 déposé le 27 février 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 3891 m² - Terrain : 17 rue des Hérideaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 4966 m² - Demandeur : Ville De Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : M. Dalmas Didier 60 rue des 2 Amants 69009 Lyon

PC 069 383 18 00046 T01 déposé le 26 février 2019 Transfert - Projet : Démolition d'une maison individuelle, construction d'un immeuble de 16 logements avec création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 938 m² - Terrain : 73 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Villa Lucia 94 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : Mme D'Ambrosio Dora - Auteur : Oworkshop 27 rue Lacassagne 69003 Lyon

PC 069 381 19 00040 déposé le 25 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 40 m² - Terrain : 21 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 556 m² - Demandeur : M. Dubois Alexis 21 rue René Leynaud 69001 Lyon - Auteur : Mme Nicolas Aurélie 21 rue René Leynaud 69001 Lyon

PC 069 387 19 00041 déposé le 25 février 2019 - Projet : Création d'une mezzanine avec modification de façade - Surface créée : 169 m² - Terrain : 11 rue Lortet Lyon 7ème Superficie du terrain : 1532 m² - Demandeur : Lyon Escalade 11 rue Lortet 69007 Lyon - Mandataire : M. Petit François - Auteur : M. Nicoud Bernard « Le Village » 38160 Saint-Romans

PC 069 388 19 00042 déposé le 27 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec modification de façade - Terrain : 55 rue Antoine Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 91 m² - Demandeur : Alliance Immobilier 38 rue Saint-Maximin 69003 Lyon - Mandataire : M. Amsellem Meyer - Auteur : B2M Architecture 26 rue du 4 Août 1789 69100 Villeurbanne

PC 069 387 19 00043 déposé le 27 février 2019 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en établissement sportif et modification de façade - Terrain : 255 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 519 m² - Demandeur : Basic-Fit France 40 rue de la Vague 59650 Villeneuve D'Ascq - Mandataire : M. Van Der Vorst Jo - Auteur : A.Ex.Co 15 rue Saint-Paul 69005 Lyon

PC 069 389 19 00044 déposé le 27 février 2019 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux avec création de 140 aires de stationnement - Surface créée : 8791 m² - Terrain : 9 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 7708 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Ecdm Architectes 38 rue du Mont Thador - Bât. D 75001 Paris

PC 069 385 19 00045 déposé le 28 février 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 42 logements et création de 52 aires de stationnement - Surface créée : 2722 m² - Terrain : rue Maurice Bellemain Lyon 5ème Superficie du terrain : 20 996 m² - Demandeur : Alliad Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : Mme Aucourt-Pigneau Elodie - Auteur : CG Conception 3 place de la Liberté 69700 Givors

PC 069 387 19 00046 déposé le 28 février 2019 - Projet : Installation d'une clôture et d'un chapiteau - Surface créée : 767 m² - Terrain : 336 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 178 215 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Blanchet Bénédicte Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 387 19 00047 déposé le 28 février 2019 - Projet : Installation de 3 bâtiments modulaires - Surface créée : 45 m² - Terrain : 336 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 465 m² - Demandeur : Ville De Lyon Direction De La Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Blanchet Bénédicte Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 383 19 00048 déposé le 1er mars 2019 - Projet : Construction d'une maison individuelle, d'un garage et d'une piscine - Surface créée : 169 m² - Terrain : 20 rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : M. Vidal Philippe 12 rue Lavoisier 69003 Lyon - Auteur : M. Veyret Claude 39 rue Hippolyte Kahn 69100 Villeurbanne

PC 069 385 19 00049 déposé le 1er mars 2019 - Projet : Construction d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 279 m² - Terrain : 62 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 18490 m² - Demandeur : Association Scolaire la Favorite 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Thivillier Maurice - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

PD 069 382 19 00007 déposé le 28 février 2019 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 34 - 36 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 3387 m² - Demandeur : SP Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Mandataire : M. Joutard Pierre

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

US 069 385 19 00094 déposé le 25 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : M. Jammes Jérémy 5 rue des Roses 93160 Noisy Le Grand - Auteur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon

US 069 381 19 00095 déposé le 26 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 impasse Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 189 m² - Demandeur : Mme Roche Elisabeth 14 rue du Pin 49000 ANGERS - Auteur : Fertoret Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

US 069 385 19 00096 déposé le 27 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 place Saint-Paul Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Studio Mdel Mme Lasseron Estelle 4 place Saint-Paul 69005 Lyon - Auteur : Oralia 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

US 069 384 19 00097 déposé le 27 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Pelletier Lyon 4ème Superficie du terrain : 1473 m² - Demandeur : M. Bertoni Frédéric 46 rue Pasteur 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : BARI 14 rue Tronchet 69457 Lyon Cedex 06

US 069 382 19 00098 déposé le 28 février 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41,60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Fleurieu Lyon 2ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : M. Chassagne Stéphane - Mandataire : Appart'ambiance M. Pastouret Bruno - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi - CS 30239 69451 Lyon Cedex 06

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

DP 069 385 18 02374 Décision du 28 février 2019 à Mme Tilouine Leïla 37 rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 37 rue des Macchabées Lyon 5ème

DP 069 381 18 02425 Décision du 28 février 2019 à SNS République 5 rue Emile Zola 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue de la République Lyon 1er

DP 069 383 18 02506 Décision du 28 février 2019 à Mme Bouvier Amandine 26 rue des Peupliers 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 26 rue des Peupliers Lyon 3ème

DP 069 388 18 02508 Décision du 27 février 2019 à ICF Habitat Sud Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 82 - 84 rue Croix-Barret Lyon 8ème

DP 069 386 18 02524 Décision du 27 février 2019 à Zendo's 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 33 rue Molière Lyon 6ème

DP 069 387 18 02567 Décision du 27 février 2019 à Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 43 - 45 rue Saint-Jérôme Lyon 7ème

DP 069 385 18 02612 Décision du 25 février 2019 à Mme Bourdellon Bertille 59 rue Robert 69006 Lyon - Projet : Modification de façade, toiture et changement de menuiseries - Terrain : 76 boulevard des Castors Lyon 5ème

DP 069 381 18 02637 Décision du 28 février 2019 à Citya Vendôme Lumière 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue de la Bourse Lyon 1er

DP 069 383 19 00014 Décision du 27 février 2019 à Mutualité française Rhône 1 place Antonin Jutard 69003 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 107 rue Trarieux Lyon 3ème

DP 069 383 19 00020 Décision du 28 février 2019 à Sarl Menuiseries Saint Germain Za Les Garinnes 69210 Saint-Germain Nuelles - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 57 cours de la Liberté Lyon 3ème

DP 069 383 19 00024 Décision du 26 février 2019 à Bijouterie Salam 19 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 388 19 00056 Décision du 26 février 2019 à Selarl des Lumières 171 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Surface créée : 84 m² - Terrain : 15 rue des Alouettes Lyon 8ème

DP 069 387 19 00059 Décision du 27 février 2019 à M. Bouz Eiad 11 rue Jules Brunard 69007 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 11 rue Jules Brunard Lyon 7ème

DP 069 386 19 00062 Décision du 27 février 2019 à Finances & Biens 31 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 7 rue Laurent Vibert Lyon 6ème

DP 069 386 19 00066 Décision du 28 février 2019 à Ensemble Scolaire Fenelon - La Trinité 1 rue Paul Michel Perret 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Paul Michel Perret Lyon 6ème

DP 069 387 19 00090 Décision du 27 février 2019 à SCI VP:W 96 rue de la Passerelle 01290 Saint-Jean Sur Veyle - Projet : Modification de toiture - Terrain : 83 rue Montesquieu Lyon 7ème

DP 069 383 19 00098 Décision du 28 février 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 386 19 00107 Décision du 28 février 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Préssencé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 119 avenue Thiers Lyon 6ème

DP 069 387 19 00113 Décision du 27 février 2019 à Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Salomon Reinach Lyon 7ème

DP 069 383 19 00119 Décision du 26 février 2019 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

DP 069 381 19 00156 Décision du 28 février 2019 à SCI Jamen 6 place Rouville 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 place Rouville Lyon 1er

DP 069 382 19 00157 Décision du 28 février 2019 à M. Chauty Samuel 7 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place des Célestins Lyon 2ème

DP 069 387 19 00210 Décision du 27 février 2019 à Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 221 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 383 19 00213 Décision du 26 février 2019 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 211 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 382 19 00232 Décision du 28 février 2019 à M. Lienard Michel 13 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Vaubecour Lyon 2ème

DP 069 388 19 00250 Décision du 27 février 2019 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 3 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 3 - 13 rue Philippe Fabia Lyon 8ème

DP 069 383 19 00336 Décision du 28 février 2019 à Le Coq et la Mule 201 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 251 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 383 19 00342 Décision du 28 février 2019 à SCI Saint-Antoine et Yves de Treguier 18 rue du Stade 56190 Noyal Muzillac - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 rue Saint-Antoine Lyon 3ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 25 février au 1er mars 2019

PC 069 383 12 00165 M04 - Arrêté du 27 février 2019 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue de Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition d'un entrepôt, construction d'un ensemble immobilier de 28 logements et création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 1823 m² - Terrain : 26 rue Cyrano Lyon 3ème

PC 069 387 14 00035 M02 - Arrêté du 27 février 2019 Modificatif à SCI Abraham Bloch Lyon 62 rue de Bonnel 69448 Lyon cedex 3 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 63 logements et création de 64 aires de stationnement - Surface créée : 4332 m² - Terrain : 3 - 7 rue Abraham Bloch Lyon 7ème

PC 069 387 16 00166 M02 - Arrêté du 27 février 2019 Modificatif à Neolys 14 boulevard de la Madeleine 75008 Paris - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment avec modification de façade et de toiture et extension du restaurant universitaire de de l'E.N.S. - Surface créée : 5177 m² - Terrain : 46 allée d'Italie - Site Monod Lyon 7ème

PC 069 383 17 00043 M02 - Arrêté du 27 février 2019 Modificatif à Urban Dome 22 b rue Bergson 42000 Saint-Etienne - Projet : Construction d'un bâtiment de 6 logements avec création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 754 m² - Terrain : 68 rue du Pensionnat Lyon 3ème

PC 069 387 17 00309 M01 - Arrêté du 27 février 2019 Modificatif à Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 4337 m² - Terrain : 37 boulevard Yves Farge Lyon 7ème

PC 069 383 17 00330 M01 - Arrêté du 27 février 2019 Modificatif à SCCV La Cocagne 60 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Démolition partielle, construction d'un ensemble immobilier de 33 logements et création de 40 aires de stationnement - Surface créée : 2599 m² - Terrain : 81 rue du Dauphiné Lyon 3ème

PC 069 387 18 00210 - Arrêté du 27 février 2019 à M. Carneiro Esteves Armando 102 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Surélévation et ravalement d'un immeuble de logements, avec extension de deux logements existants - Surface créée : 206 m² - Terrain : 102 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

PC 069 383 18 00211 - Arrêté du 27 février 2019 à SAS Nordend 139 rue Vendôme 69477 Lyon - Projet : Démolition de locaux. Extension et réhabilitation d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 7466 m² - Terrain : 141 cours Gambetta Lyon 3ème

PC 069 385 18 00273 - Arrêté du 27 février 2019 à Eurl Les Loges de Lyon 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 8 rue de la Bombarde Lyon 5ème

PC 069 389 18 00289 T01 - Arrêté du 27 février 2019 Transfert à Joannès Carret 2019 41 rue Garibaldi 69454 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de bureaux et création de 201 aires de stationnement - Surface créée : 11569 m² - Terrain : rue Joannès Carret - Ilot 7 Lyon 9ème

PC 069 383 18 00335 - Arrêté du 27 février 2019 à Averhone Immo 21 avenue Georges Pompidou 69486 Lyon Cedex - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 316 m² - Terrain : 102 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

PC 069 389 18 00353 - Arrêté du 27 février 2019 à Association Ecoll 12 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en lieu de culte avec modification de façade - Terrain : 12 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

PC 069 385 18 00366 - Arrêté du 27 février 2019 à Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue Saint-Jean Lyon 5ème

PC 069 389 18 00370 - Arrêté du 27 février 2019 à Un Air de Famille 1 rue Thomassin 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public ou d'intérêt collectif, modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 160 m² - Terrain : 4 place Maurice Bariod Lyon 9ème

PC 069 382 18 00417 - Arrêté du 27 février 2019 à M. Dumas Jean-Guillaume 18 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 388 18 00420 - Arrêté du 27 février 2019 à M. Salem Souphiane 7 rue des Artisans 69008 Lyon - Projet : Surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 51 m² - Terrain : 7 rue des Artisans Lyon 8ème